

**BROADPEAK**

**Société anonyme à conseil d'administration au capital de 250 615,60 euros  
Siège social : Zone des Champs Blancs 15 rue Claude Chappe 35 510 Cesson-Sévigné  
524 473 063 RCS Rennes**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2022**

**BROADPEAK**  
**Société anonyme à conseil d'administration au capital de 250 615,60 euros**  
**Siège social : Zone des Champs Blancs 15 rue Claude Chappe 35 510 Cesson-Sévigné**  
**524 473 063 RCS Rennes**

**RAPPORT DE GESTION**  
**COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de Broadpeak (ci-après la « **Société** ») et du groupe qu'elle constitue avec ses filiales, détenues en totalité, la société de droit canadien Broadpeak Video Systems Canada Incorporated, la société de droit américain Broadpeak Video Systems Corporation et la société de droit singapourien Broadpeak Asia Pacific Limited (ci-après ensemble les « **Filiales** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société, ses Filiales au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société et ses Filiales est dénommé ci-après le « **Groupe** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2022 intègrent donc en intégration globale les comptes de la Société et de ses Filiales.

*Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.*

## TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 1 -</b>	<b>Activité de la Société et de ses Filiales et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>4</b>
1.1	Présentation générale de l'activité du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022	4
1.2	Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires	6
1.3	Impacts de la crise du Covid-19, de la guerre en Ukraine et de la pénurie de composants	7
1.4	Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées	7
1.5	Activité en matière de recherche et développement et de production	9
1.6	Activités polluantes ou à risque d'ordre environnemental	10
1.7	Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers	10
1.8	Événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport	13
1.9	Évolution prévisible et perspectives d'avenir	13
<b>CHAPITRE 2 -</b>	<b>Filiales et participations</b>	<b>14</b>
2.1	Activités des filiales de la Société	14
2.2	Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés	15
2.3	Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	15
<b>CHAPITRE 3 -</b>	<b>Informations sur les délais de paiement</b>	<b>16</b>
<b>CHAPITRE 4 -</b>	<b>Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices</b>	<b>17</b>
<b>CHAPITRE 5 -</b>	<b>Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices</b>	<b>18</b>
<b>CHAPITRE 6 -</b>	<b>Répartition du capital et actions d'autocontrôle</b>	<b>19</b>
6.1	Evolution de la répartition du capital au cours des 3 derniers exercices clos au 31 décembre 2022	19
6.2	Franchissement de seuils légaux	19
6.3	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, aucune déclaration de franchissement seuil n'a été réalisée auprès de la Société en application des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce. Actionnariat salarié au titre des Plans de la société	19
6.4	Informations relatives à l'autocontrôle	20
<b>CHAPITRE 7 -</b>	<b>Rapport sur le gouvernement d'entreprise</b>	<b>21</b>
7.1	Composition du conseil d'administration et de la direction générale	21
7.2	Rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022	24
7.3	Conventions conclues avec les mandataires sociaux	28
7.4	Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	28
<b>CHAPITRE 8 -</b>	<b>Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres</b>	<b>32</b>
<b>CHAPITRE 9 -</b>	<b>REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL</b>	<b>33</b>
9.1	REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	33
9.2	Participation au capital des mandataires sociaux	35
<b>CHAPITRE 10 -</b>	<b>Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions</b>	<b>36</b>
10.1	Options de souscription ou d'achat d'actions	36
10.2	Attributions gratuites d'actions	37
10.3	Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE »)	37
<b>CHAPITRE 11 -</b>	<b>Mandat des commissaires aux comptes</b>	<b>38</b>
11.1	Commissaire aux comptes	38

11.2 Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écarté ou n'ayant pas été renouvelés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 .....	38
<b>CHAPITRE 12 - Liste des conventions réglementées .....</b>	<b>39</b>
12.1 Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2022.....	39
12.2 Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2022 .....	39
12.3 Conventions réglementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2022 .....	39
12.4 Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers.....	39
12.5 Conventions conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes .....	39
<b>CHAPITRE 13 - Informations diverses.....</b>	<b>40</b>

## **CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

### **1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Broadpeak est un éditeur de logiciels et un fournisseur de services associés qui permettent aux opérateurs télécoms, aux plates-formes internet, ou encore aux fournisseurs de contenus, de délivrer en streaming (diffusion de flux vidéo en temps réel et de manière continue) des contenus de haute qualité en vidéo à la demande ou des événements en direct. Adoptées par plus de 125 clients, parmi lesquels de grands opérateurs de télécommunications (Orange, Telecom Italia, Deutsche Telekom, etc.) et des plateformes de streaming populaires (HBO, Mola TV, StarHub TV+, etc.), les solutions de la Société contribuent à améliorer l'expérience de près de 200 millions d'abonnés dans plus de 50 pays.

Si la Société a été créée en 2010, sur la base d'un essaimage issu de Technicolor (entré au capital en 2012), c'est dès 2009 que Messieurs Jacques Le Mancq (actuel président directeur général), Fabrice Bellanger (actuel Directeur des ventes internationales), Dominique Colombel (actuel directeur Technique et R&D), Pierre-Jean Guéry, Pierre Parioleau et Ronan Riou (tous trois ingénieurs dans la Société) ont initié les premiers développements. Les six co-fondateurs ont tous été salariés de Technicolor (actionnaire à hauteur de 10,9% du capital), ou avant cela de sociétés évoluant dans le secteur, et ont fait partie des équipes qui ont participé au lancement des premières solutions de streaming sur les réseaux ADSL.

Forts d'un prix au 12<sup>ème</sup> concours national d'aide à la création d'entreprises, assorti d'une subvention de 360 milliers d'euros, et du soutien de leur employeur historique, ils cofondent Broadpeak en août 2010. Les développements ayant été initiés en amont, la Société signe ses premiers contrats clients dès 2011 (Bouygues Telecom en France, Siminn en Islande et Telecom Argentina). Depuis lors, les succès tant technologiques que commerciaux se sont succédés.

La Société est marquée par une forte culture de l'innovation. Dès septembre 2012, soit deux ans seulement après sa création, Broadpeak lance à l'occasion du Salon International IBC à Amsterdam une technologie innovante multicast ABR (Adaptative Bit Rate ou débit adaptatif) baptisée nanoCDN tm. En s'appuyant sur le réseau domestique des utilisateurs (passerelles internet, routeurs wifi, décodeurs TV), la technologie multicast ABR permet de mieux absorber les pics de trafic internet même en cas de forte audience et réduit de façon drastique les investissements nécessaires coté opérateurs pour délivrer une qualité de streaming haute performance pour les événements en direct. La Société a gagné ses premières distinctions à l'occasion de ce lancement.

Cette première innovation de rupture est protégée par une série de brevets tout comme les suivantes. La Société a ainsi, au fil des années, su protéger ses inventions au niveau international et dispose aujourd'hui d'un large portefeuille de brevets matérialisé par onze familles de brevets (4 nouvelles familles en cours de dépôt). D'autres innovations suivront comme la technologie de sélection de CDN baptisée Umbrella CDN en 2013 ou la technologie Diversity en 2016 afin d'améliorer la qualité d'expérience.

Plus récemment, avec le lancement de la technologie S4Streaming en 2020, et le nouveau logiciel de streaming en 2021, le rythme d'obtention des récompenses s'est même accéléré.

Cette culture de l'innovation est un marqueur fort de l'identité de la Société et qui est largement reconnue par les professionnels du secteur.

Depuis sa création, la société a investi, en cumulé, près de 40 millions d'euros en R&D, financés en grande partie par les revenus liés à l'activité. En 2019, Eutelsat, l'un des premiers opérateurs mondiaux de satellites commerciaux, est entré au capital de la Société via un investissement de 10 millions d'euros (dont 2,8 millions d'euros d'augmentation de capital et un emprunt obligataire de 4,2 millions d'euros). Cette prise de participation s'inscrit dans la stratégie de l'opérateur de satellites qui mise sur la complémentarité entre les technologies IP et le satellite. Elle permet aux deux entreprises de mettre en commun leurs moyens technologiques pour élargir leurs portefeuilles de services respectifs auprès des opérateurs télécoms, des groupes de médias et des fournisseurs de contenus, en leur offrant des solutions de transport vidéo clef-en-main en réponse à la forte croissance de la demande de contenus vidéo, sur tous les réseaux.

La Société dispose d'une offre à l'échelle mondiale à destination d'installations simples, ou de grands systèmes permettant d'atteindre plusieurs millions d'abonnés simultanément sans altérer l'expérience utilisateurs y compris pour des événements diffusés en direct.

## 1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Les principales activités de Broadpeak en 2022 sont décrites ci-après.

Le Groupe a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 20 millions d'euros, prime d'émission incluse, à l'occasion de son introduction en Bourse sur le marché Euronext Growth Paris le 13 juin 2022. Après imputation des frais (qui s'élèvent à 1,7 millions d'euros), le montant net levé est de 18,3 millions d'euros.

Le Groupe poursuit son développement technique et commercial et sa structuration, il a notamment bénéficié du succès croissant de l'offre multicast ABR de Broadpeak (sous la marque nanoCDN™). Cette technologie, qui permet de mieux absorber les pics de trafic internet en cas de forte audience, a notamment été choisie par l'opérateur TIM en Italie pour la diffusion d'événements sportifs en direct, ainsi que par la plateforme Bhimavaram Community Network (BCN) en Inde pour ses vidéos en live.

Le Groupe a également signé de nouveaux contrats avec Magenta Telekom en Autriche (solution Cloud PVR), et avec Tata Play en Inde, tandis que Broadstar et aux Etats-Unis et Americable au Japon sont devenus de nouveaux clients de la plateforme PeakVu.TV.

Très actif dans le cloud, Broadpeak a annoncé en septembre 2022 un partenariat avec Google Cloud afin de simplifier le déploiement de solutions avancées de streaming pour les opérateurs. Ce partenariat porte déjà ses fruits et a permis à Broadpeak de remporter un contrat avec un opérateur nord-américain de rang 1 (tier-1 operator).

L'année 2022 a également été marquée par une intensification de la présence sur les grands rendez-vous internationaux du secteur, soutenue par le redémarrage post-Covid de l'événementiel « en présentiel ». Broadpeak a ainsi participé à plus de 50 événements au cours de l'année dont le Mobile World Congress (Barcelone), le NAB Show (Las Vegas), le CABSAT (Dubai) ou l'IBC à Amsterdam.

Lancée le 18 janvier 2022, l'offre SaaS broadpeak.io proposant des applications clés en mains a fait un démarrage très prometteur avec la signature de premiers clients et une accélération lors de la coupe du monde de football. Son essor, combiné à la hausse de la base installée, alimente la montée en puissance des revenus récurrents (maintenance et revenus SaaS) dans le chiffre d'affaires de Broadpeak. Depuis septembre, une nouvelle application est disponible sur la plateforme afin de réaliser de l'insertion de publicité ciblée pour la vidéo à la demande comme le direct en streaming. Intégrée avec les leaders du marché, broadpeak.io à tous les acteurs de streaming de monétiser en quelques clics leur contenus. Ce nouvel axe de monétisation s'est accéléré à la suite de l'introduction par Netflix puis Disney+ d'abonnements en entrée de gamme avec insertion de publicité.

broadpeak.io s'installe comme une référence sur le marché et, au cours de l'année, la proposition de valeur forte adossée à la plateforme SaaS a d'ailleurs obtenu quatre récompenses des professionnels du secteur notamment à l'occasion du NAB Show à Las Vegas et de la conférence IBC à Amsterdam.

D'autre part, Broadpeak a poursuivi son engagement en matière de réduction de l'empreinte carbone de l'industrie numérique. Le 14 juin dernier, le Groupe a défendu, aux côtés de certains autres membres du consortium « Greening of Streaming », au Parlement britannique l'initiative qu'il avait aidé à lancer neuf mois plus tôt. « Greening of Streaming » est une organisation qui promeut les pratiques permettant de limiter l'impact environnemental du recours au streaming.

Dans ce contexte, le lancement en décembre d'une nouvelle technologie Broadpeak de serveur de streaming testée en partenariat avec Intel permet de diviser par quatre la consommation électrique nécessaire pour envoyer une session vidéo en streaming dans le réseau de l'opérateur. A un moment

où la demande de streaming explose, Broadpeak continue à mener la charge sur la densité et la sobriété des solutions technologiques de diffusion en streaming.

### 1.3 IMPACTS DE LA CRISE DU COVID-19, DE LA GUERRE EN UKRAINE ET DE LA PENURIE DE COMPOSANTS

L'activité du Groupe est peu impactée par la crise du Covid-19, puisque le marché du Streaming continue à se développer dans le monde.

Concernant la situation liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine, le Groupe estime à ce jour ne pas subir d'impact significatif dans la mesure où son chiffre d'affaires avec la Russie est limité, qu'il ne s'approvisionne dans aucun de ces pays, et aucun de ses actifs n'y est implanté.

Enfin, la pénurie de composants a eu peu d'impact sur l'approvisionnement et la livraison de serveurs au cours de l'exercice 2022.

### 1.4 RESULTATS DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

#### 1.4.1 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE

##### **Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2022**

En milliers d'euros	2021	2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	33 127	<b>41 901</b>
<b>Marge brute</b>	26 751	<b>31 232</b>
<b>Ebitda<sup>1</sup></b>	2 966	<b>593</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	1 348	<b>(1 567)</b>
<i>Montant du CIR<sup>2</sup></i>	2 902	<b>3 992</b>
<b>Résultat net</b>	4 118	<b>1 430</b>

<sup>1</sup> EBITDA : Résultat d'exploitation + Dotations aux amortissements et dépréciations

<sup>2</sup> CIR : Crédit impôt recherche

##### **Commentaires sur les résultats annuels 2022**

En 2022, Broadpeak a dégagé un chiffre d'affaires de 41,9 millions d'euros, une performance parfaitement en ligne avec l'objectif annoncé lors de l'introduction en Bourse. La progression des ventes, obtenue intégralement par croissance interne, a atteint 26,5%. Elle intègre un effet change positif (+2,6 millions d'euros) lié à l'appréciation du dollar. A taux de change constant, la croissance ressort à 18,5% en 2022.

Sur l'exercice, le Groupe a réalisé plus de 92% de son chiffre d'affaires hors de France. Il a significativement renforcé ses positions sur le continent américain (+63% à 20,6 millions d'euros), devenu le premier marché de Broadpeak, et en Asie (+58%, à 3,8 millions d'euros). En Europe, Moyen-Orient & Afrique (« EMEA ») l'évolution de l'activité (-3% à 17,5 millions d'euros) reflète une base de comparaison particulièrement exigeante, liée à la comptabilisation fin 2021 d'une commande très significative d'un grand opérateur européen.



Par nature, les licences & services sont demeurés la principale source de revenus, totalisant 51,6% des ventes sur l'exercice, tandis que le segment maintenance & SaaS, qui intègre les premiers revenus de la plateforme broadpeak.io, a augmenté de 36%, représentant désormais 21,6% des ventes globales. La contribution des équipements (26,8% sur l'exercice) a retrouvé un niveau normatif au second semestre (à 24,9% du chiffre d'affaires), après un premier semestre exceptionnellement élevé (29,9%) en lien notamment avec la préparation de la Coupe du Monde® et aux besoins afférents de nouveaux matériels.

La marge brute ressort à 31,2 millions d'euros sur l'exercice, représentant 74,5% du chiffre d'affaires. Comme annoncé, son niveau s'est nettement apprécié au second semestre 2022 (à 19,9 millions d'euros, soit 77,1% du chiffre d'affaires) par rapport au premier semestre (11,3 millions d'euros, soit 70,6% du chiffre d'affaires). Cette évolution anticipée est directement liée à la normalisation de la contribution de la vente d'équipements entre ces deux périodes.

L'Ebitda s'établit à 0,6 million d'euros sur l'exercice. En ligne avec l'objectif annoncé de maintien d'un Ebitda positif, ce niveau intègre les dépenses nécessaires à l'accélération des prises de parts de marché. Les charges de personnel progressent ainsi de 29,1%, à 20 millions d'euros, dans le sillage de la hausse des effectifs. En un an, les effectifs de Broadpeak sont passés de 241 à 312 collaborateurs, y compris externes. L'augmentation des prestations externes se reflète dans la hausse des autres charges d'exploitation (+56,9%), également en lien avec les efforts de dépenses marketing et commerciales à la faveur du retour en 2022 des grands salons internationaux.

Le résultat d'exploitation ressort à -1,6 million d'euros (contre +1,35 million d'euros en 2021), après comptabilisation de 2,2 millions d'euros de dotations aux amortissements et dépréciations, un montant dont l'augmentation (+33,5%) reflète une politique d'investissements soutenue, se traduisant notamment par une hausse des frais de R&D immobilisés.

Le résultat net s'établit à 1,4 million d'euros, après prise en compte d'un Crédit d'impôt recherche (CIR) de 3,9 millions d'euros (vs 2,9 millions d'euros en 2021).

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres atteignent 28 millions d'euros, contre 8,3 millions d'euros un an plus tôt, grâce au produit net de l'augmentation de capital réalisée à l'occasion de l'introduction en Bourse, d'un montant de 18,3 millions d'euros. La dette financière a été réduite de plus de moitié en un an, à 5,9 millions d'euros (vs 13,7 millions d'euros fin 2021). La mise en place d'un contrat d'affacturage a entraîné une contraction du poste clients (-33%) et une nette amélioration du besoin en fonds de roulement du Groupe.

Malgré des investissements soutenus et un désendettement important, la consommation de trésorerie est restée contenue : le free cash flow ressort à -2,5 millions d'euros sur l'exercice (vs 2,6 millions d'euros en 2021). Au 31 décembre 2022, le Groupe disposait d'une solide trésorerie de 10,8 millions d'euros.

#### **1.4.2 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS ANNUELS DE LA SOCIETE ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Au cours de l'exercice 2022, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 41.901.108 euros contre 33.127.356 euros au cours de l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'est élevée à 2.109.616 euros contre un bénéfice d'exploitation de 737.638 euros au cours de l'exercice précédent.

Le bénéfice net de l'exercice 2022 s'est élevé à 1.132.745 euros contre un bénéfice net de 3.739.404 d'euros pour l'exercice 2021.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par un bénéfice de 1.132.745 euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2022	:	1.132.745 euros
Affectation du résultat 2022 à la réserve légale	:	6.251 euros
Autres réserves	:	4.715.514 euros
Bénéfice distribuable	:	5.842.008 euros
Dividende	:	0 euro
Affectation du résultat 2022 au compte « Autres réserves »	:	5.842.008 euros

## 1.5 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION

### **Organisation**

Principal acteur du marché focalisé sur la distribution de contenus, Broadpeak est aujourd'hui la référence en termes de technologie de streaming et poursuit sa feuille de route en révolutionnant en permanence la façon dont les opérateurs et les plates-formes de streaming touchent leur audience.

En 2020, Broadpeak a été identifié comme Key Innovator par l'EU Innovation Radar. Le radar de l'innovation est une initiative de la Commission européenne visant à identifier les innovations et les innovateurs à fort potentiel dans les projets de recherche et d'innovation financés par l'UE.

Broadpeak est membre du pôle de compétitivité à vocation mondiale Images et Réseaux.

La stratégie de la Société est centrée sur des innovations de rupture soutenues par une politique de propriété industrielle qui s'implémente au travers de dépôts de brevets. Ces brevets sont déposés en Europe mais également dans de nombreux autres pays comme les USA, le Mexique, le Brésil, le Canada, la Russie, l'Inde, la Chine, le Japon, la Corée et Singapour.

Les Activités de R&D de la société s'organisent autour de sept grandes thématiques :

- Multicast ABR
- Convergence Fixe/Mobile et virtual CDN
- Sécurité / protection de contenu/DDOS
- Gestion de l'insertion de Publicité
- Multi-CDN selection
- Performance & Qualité d'Expérience
- Streaming ABR en Basse latence pour les événements sportifs

L'organisation technique de Broadpeak, en France, est constituée à 100% d'ingénieurs et docteurs. Les équipes R&D sont organisées en deux pôles principaux :

- le département de R&D appliqué aux produits, qui est organisé sous la forme de Scrums (ou cadre de développement) Agile autour d'un product owner (ou chef de produit), d'un ou de plusieurs architectes, d'ingénieurs de développement logiciel et de testeurs R&D. Les travaux

portent sur les 7 thématiques précitées, mais également la réduction de l’empreinte écologique des produits en améliorant en permanence la performance du logiciel ;

- le département « Exploration » gère le portefeuille de brevets. Il initie et pilote les projets collaboratifs. Il participe aux groupes de standardisation et aux consortiums de l’industrie tels que DVB (Digital Video Broadcasting) ou SVA (Streaming Video Alliance). Il mène des travaux de recherche avancés en interne ou via des partenariats avec des tiers.

Les effectifs affectés à la R&D au sein du Groupe totalisent 150 personnes à fin décembre 2022, soit 48% des effectifs à fin 2022 (sur la base de 312 collaborateurs, salariés, consultants et agents inclus).

### ***Activité au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2022***

L’activité en matière de recherche et développement et de production au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2022 est décrite au paragraphe 1.2 du présent rapport.

### **1.6 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE D’ORDRE ENVIRONNEMENTAL**

Néant.

### **1.7 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

#### **Risque de change**

##### ***Nature et incidence du risque***

La Société réalise la majeure partie de son activité à l’étranger, le chiffre d’affaires reporté en euros est ainsi influencé par les variations de devises, essentiellement le dollar américain qui représente en moyenne plus de 50% des facturations. Toute variation de la devise américaine par rapport à l’euro aura un impact significatif à la hausse ou à la baisse sur le niveau d’activité reporté.

La Société a par ailleurs de l’ordre de 40% de ses charges libellées en dollar américain (achats, frais de personnel, etc.), et ne bénéficie que d’une couverture partielle de la variation des devises. Toute variation de la devise américaine par rapport à l’euro aura un impact significatif à la hausse ou à la baisse sur le niveau de charges reportées.

##### ***Dispositifs de maîtrise du risque***

La Société prend au cas par cas, en fonction de l’évolution des cours et de la visibilité, des dispositions de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. Au 31 décembre 2022, il existait une couverture de change à terme à hauteur de 300 milliers d’euros.

#### **Risque de contrepartie**

##### ***Nature et incidence du risque***

Les créances clients s’élevaient à 9,775 millions d’euros au 31 décembre 2022. Le montant élevé des créances clients au 31 décembre, est en partie lié à la saisonnalité de l’activité, la fin de l’année étant la période la plus active en termes de facturation, et en partie à une hausse des retards de paiements qui allonge le délai moyen de paiement. En revanche , un contrat d’affacturation a été mis en place courant 2022, ce qui permet une cession de factures sans recours auprès du Factor, avec une avance

de trésorerie correspondante. Le délai moyen de paiement clients est ainsi passé de 85 jours en 2021 à 32 jours en 2022.

Aucune garantie ne peut être donnée quant au fait que les clients de la Société se conformeront à leurs obligations contractuelles ou qu'ils ne feront pas l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire. Les créances pourraient ainsi demeurer impayées ce qui pénaliserait la situation financière de la Société.

### ***Dispositifs de maîtrise du risque***

La Société a mis en place des mesures pour recouvrer les créances : recours à un système d'assurance crédit Coface, prévention en amont et limitation des encours autorisés par clients, relance automatique 8 jours avant échéance, envois de relevés clients à chaque début de mois, relance ciblée en cas de retard supérieur à 30 jours, et enfin contentieux (mise en demeure et blocage des commandes en cours). Ainsi, en historique, la Société n'a pas été confrontée à de pertes majeures au niveau de ses créances. A fin 2022, les créances douteuses (313 milliers d'euros, soit 3,2% du total des créances) ont par ailleurs été totalement provisionnées.

### **Risque lié au crédit d'impôt recherche**

#### ***Nature et incidence du risque***

La Société bénéficie de divers dispositifs fiscaux parmi lesquels (i) le crédit impôt recherche (le « CIR ») pour un montant de 2.889 milliers d'euros au titre de l'exercice 2021, 2.079 milliers d'euros au titre de l'exercice 2020, et de 1.609 milliers d'euros au titre de l'exercice 2019 ainsi que (ii) le crédit d'impôt innovation (le « CII ») pour un montant de 12 milliers d'euros au titre de l'exercice 2021, 7 milliers d'euros au titre de l'exercice 2020, et de 7 milliers d'euros au titre de l'exercice 2019. Par ailleurs au titre de l'exercice 2022 la Société devrait bénéficier de 3981 milliers d'euros de CIR et 10 milliers d'euros de CII (montant enregistrés en 2022 mais qui seront perçus en 2023).

Dans l'hypothèse où l'administration fiscale remettrait en cause l'éligibilité aux dispositifs fiscaux mentionnés, la Société pourrait être contrainte de rembourser les montants des crédits d'impôts obtenus avec le cas échéant l'application de pénalités et intérêts de retard. Par ailleurs, la Société pourrait ne pas bénéficier des tels avantages dans les années à venir ou tout au moins à de tels niveaux, ce qui pourrait la conduire à modifier voire décaler certains programmes de R&D.

La survenance de tels événements pourrait pénaliser l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.

#### ***Dispositifs de maîtrise du risque***

La Société estime qu'elle est en mesure de défendre ses dossiers CIR et CII en cas de contrôle fiscal en exposant les critères retenus pour notamment déterminer l'éligibilité des projets retenus, de même que le montant des coûts salariaux intégrés pour le calcul du CIR.

Par ailleurs, la Société a fait appel depuis de l'année 2021 à un prestataire extérieur (i) pour analyser ses dossiers de recherche CIR 2019 et CIR 2020, et les modifier si nécessaire, ainsi que (ii) l'accompagner dans la préparation de sa déclaration et dossier de recherche CIR 2021 et CIR 2022.

### **Risque de liquidité**

### ***Nature et incidence du risque***

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de trésorerie en fonction de ses ressources disponibles.

Compte tenu des des éléments suivants :

- un endettement financier net de -5,2 million d'euros au 31 décembre 2022, y inclus une trésorerie de 10,9 millions d'euros et un endettement financier de 5,7 millions d'euros, intégralement à taux fixe, dont :
  - 1.7 millions d'euros à moins d'un an ;
  - trois Prêts Garantis par l'Etat (PGE) souscrits en 2020 pour un montant de 4 millions d'euros ;
- les contrats de crédit de la Société ne comportent pas de clause de défaut (« covenants ») ;
- l'encaissement de ses créances de Crédit d'Impôt Recherche et de Crédit d'Impôt Innovation 2022, soit 3,99 millions d'euros attendu mi-2023 ;

le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses obligations au cours des 12 prochains mois. Ainsi, la Société serait en mesure de tenir ses engagements en termes de besoins de trésorerie.

### ***Dispositifs de maîtrise du risque***

La Société pourrait rechercher des financements alternatifs, notamment auprès des partenaires bancaires du fait de son faible taux d'endettement sur fonds propres.

### **Risque de dilution**

#### ***Nature et incidence du risque***

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et de ses salariés, la Société a émis et attribué à près de 80 salariés et dirigeants des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BSPCE** »), et des plans de stocks options à destination des salariés et dirigeants des filiales américaines (13 personnes) et singapouriennes (11 personnes concernées).

Pour poursuivre sa politique de motivation et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société pourrait procéder, à de nouvelles attributions d'instruments financiers donnant accès au capital de la Société (actions gratuites, actions de performance, émissions de bons, etc.), pouvant entraîner une dilution supplémentaire.

A la date du présent rapport, il reste en circulation 349.000 BSPCE et 347.750 stocks options. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être souscrites par l'exercice de la totalité de ces instruments est de 348.375, soit 2,8% sur la base du capital à cette même date.

#### ***Dispositifs de maîtrise du risque***

Les délégations octroyées par l'assemblée générale mixte du 8 avril 2022 permettant au conseil d'administration d'attribuer des stock-options, des BSPCE, des BSA, des actions gratuites prévoient un plafond commun.

## **1.8 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT**

Aucun événement significatif n'est survenu entre la date de clôture et la date d'établissement du présent rapport.

## **1.9 ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Depuis début 2023, cette dynamique commerciale se poursuit, le Groupe constatant en particulier une accélération des commandes sur les offres SaaS (broadpeak.io) et Multicast ABR, ainsi que des débuts prometteurs pour la nouvelle version « Advanced CDN », lancée en avril.

Sur un marché du streaming toujours porté par l'explosion des contenus vidéos et faiblement exposé aux évolutions conjoncturelles, Broadpeak est confiant dans sa capacité à poursuivre une trajectoire de croissance soutenue en 2023. Cette trajectoire sera plus dynamique à compter du deuxième trimestre, le début d'année ayant été marqué par le décalage de quelques semaines d'une commande significative. La solide croissance attendue sur l'ensemble de l'exercice devrait s'accompagner d'une augmentation de l'Ebitda par rapport à son niveau de 2022.

A plus long terme, Broadpeak renouvelle la feuille de route présentée aux investisseurs lors de son introduction en Bourse. A horizon 2026, le Groupe vise un chiffre d'affaires de 100 M€, assorti d'une marge d'Ebitda de 20%. Alimentée par la montée en puissance de la plateforme broadpeak.io, la part des revenus récurrents (maintenance et SaaS) est attendue à 40% à cet horizon.

## CHAPITRE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2022 :

Nom	SIREN	31/12/2022		31/12/2021	
		Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
Broadpeak SA	524 473 063			Société mère	
Broadpeak Asie Pacifique - Singapour		100%	100%	100%	100%
Broadpeak Video System Corp - USA		100%	100%	100%	100%
Broadpeak Video System - Canada		100%	100%	100%	100%

Au 31 décembre 2022 le groupe ne détient pas de participations non consolidées.

### 2.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

Vous trouverez dans le présent paragraphe une description de l'activité et des résultats des Filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

#### **Broadpeak Video Systems Canada Incorporated**

Broadpeak Video Systems Canada Incorporated est une société par actions de droit canadien créée en 2021 (numéro d'enregistrement : 1176300516), basée à Montréal au Québec (700-1980 rue Sherbrooke O), dont l'activité est la prospection commerciale et la mise en place d'une équipe technique sur le territoire canadien.

Son exercice clos le 31 décembre 2022 s'est soldé par un bénéfice net de 6,7 milliers d'euros contre une perte nette de 0,04 millier d'euros en 2021.

#### **Broadpeak Video Systems Corporation**

Broadpeak Video Systems Corporation est une société de droit américain créée en 2015 (numéro d'enregistrement 20161060366) et dont le siège est basé à New-York aux États-Unis (27 E 28th St 8th Floor, # 16033 ), dont l'activité est la prospection commerciale et le support clients aux États-Unis.

Son exercice clos le 31 décembre 2022 s'est soldé par un bénéfice net 203 milliers d'euros contre un bénéfice net de 44 milliers d'euros en 2021.

#### **Broadpeak Asia Pacific Limited**

Broadpeak Asia Pacific Limited est une société créée en 2012 (numéro d'enregistrement : 201305715E) et basée à Singapour (3 CHURCH STREET #29-00), dont l'activité est la prospection commerciale et le support clients en Asie.

Son exercice clos le 31 décembre 2022 s'est soldé par un bénéfice net 113 milliers d'euros contre un bénéfice net de 74 milliers d'euros en 2021.

## **2.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES**

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons que la Société n'a réalisé aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France au cours de l'exercice. La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participation autre que ses Filiales.

## **2.3 ALIENATION D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES**

Néant.



### CHAPITRE 3 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients de la Société par date d'échéance au 31 décembre 2022 en application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce :

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombres de factures concernées						344						166
Montant total TTC des factures concernées		1 115 986 €	442 787 €	435 439 €	449 588 €	2 443 800 €		563 649 €	480 541 €	77 811 €	4 462 490 €	5 584 491 €
% du montant total des achats TTC de l'exercice		3,31%	1,31%	1,29%	1,33%	7,24%						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								1,35%	1,15%	0,19%	10,65%	13,33%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant HT total des factures exclues	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement							30 / 60 jours, fin de mois					

**CHAPITRE 4 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

## CHAPITRE 5 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 al. 2 du Code de commerce :

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS					
Nature des indications	Exercice 31/12/2018	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2022
<b>I. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	170 420,00 €	187 390,00 €	187 390,00 €	187 423,00 €	249 928,00 €
b) Nombres des actions ordinaires existantes	17 042	18 738 969	18 738 969	18 742 250	12 496 406
c) Nombres des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	2 545 454	2 545 454	2 545 454	-
<i>Nombre maximal d'actions futures à créer</i>		3 377 454	3 377 454	3 348 954	350 125
<i>Par conversion d'obligations</i>	-	2 545 454	2 545 454	2 545 454	-
<i>Par exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise</i>		383 500	383 500	370 000	176 500
<i>Par exercice d'options de souscriptions d'actions</i>		448 500	448 500	433 500	173 625
<b>II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxe	14 265 507,00 €	18 161 683,00 €	23 962 710,00 €	33 127 156,00 €	41 901 108,00 €
b) Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 862 960,00 €	- 3 986 454,00 €	234 554,00 €	2 448 826,00 €	- 461 237,00 €
c) Impôt sur les bénéfices	1 182 186,00 €	1 617 236,00 €	2 087 378,00 €	2 893 415,00 €	3 991 990,00 €
d) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	153 363,00 €	- 2 635 875,00 €	1 791 927,00 €	3 739 404,00 €	1 132 745,00 €
e) Résultat distribué	- €	- €	- €	- €	- €
<b>III. RESULTAT PAR ACTION</b>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	18,73 €	- 0,13 €	0,12 €	0,29 €	0,28 €
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9,00 €	- 0,14 €	0,10 €	0,20 €	0,09 €
c) Dividende attribué à chaque action	- €	- €	- €	- €	- €
<b>IV. PERSONNEL</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	66	78	94	118	150
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	4 202 243,00 €	5 307 891,00 €	6 256 814,00 €	8 229 244,00 €	10 197 146,00 €
c) Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 867 739,00 €	2 379 611,00 €	2 786 536,00 €	3 705 131,00 €	4 748 590,00 €

## CHAPITRE 6 - REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

### 6.1 EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2022 :

Actionnaires	Actions		Droits de vote			
	Nbre actions	Pourcentage	Actions à droits de vote simple	Actions à droits de vote double	Total droits de vote	Pourcentage
Jacques LE MANCQ	3 080 080	24,65%	297 483	2 782 597	5 862 677	28,81%
Fabrice BELLANGER	1 230 064	9,84%	118 804	1 111 260	2 341 324	11,50%
Dominique COLOMBEL	460 762	3,69%	44 502	416 260	877 022	4,31%
Pierre-Jean GUERY	460 762	3,69%	44 502	416 260	877 022	4,31%
Ronan RIOU	460 762	3,69%	44 502	416 260	877 022	4,31%
Pierre PARIOULEAU	460 762	3,69%	44 502	416 260	877 022	4,31%
Fondateurs	6 153 192	49,24%	594 295	5 558 897	11 712 089	57,55%
EUTELSAT SA	1 757 563	14,06%	295 882	1 461 681	3 219 244	15,82%
Technicolor Delivery	1 022 500	8,18%	172 136	850 364	1 872 864	9,20%
Autres salariés nominatifs	4 219	0,03%	4 219	-	4 219	0,02%
Autodétention	15 432	0,12%	15 432	-	-	0,00%
Flottant	3 543 500	28,36%	3 543 500	-	3 543 500	17,41%
<b>Total</b>	<b>12 496 406</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 625 464</b>	<b>7 870 942</b>	<b>20 351 916</b>	<b>100,00%</b>

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire.

### 6.2 FRANCHISSEMENT DE SEUILS LEGAUX

**6.3 AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022, AUCUNE DECLARATION DE FRANCHISSEMENT SEUIL N'A ETE REALISEE AUPRES DE LA SOCIETE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 233-7 DU CODE DE COMMERCE.**

### 6.4 ACTIONNARIAT SALARIE AU TITRE DES PLANS DE LA SOCIETE

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Comme détaillé au chapitre 10 ci-dessous, certains salariés ou anciens salariés de la Société sont devenus actionnaires par exercice d'options de souscription d'actions, de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ou par acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement.

Au 31 décembre 2022 et à la connaissance de la Société, l'actionnariat salarié au titre de plans de la société représente environ 0,03 % du capital social et des droits de vote de la Société à cette date.

## 6.5 INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTOCONTROLE

### ***Programme de rachat d'actions***

Ces actions propres ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 8 avril 2022, dans sa trente-deuxième (32<sup>e</sup>) résolution, conformément aux articles L. 225-207 et suivants du Code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Broadpeak par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation en vigueur,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'assemblée générale des actionnaires dans la 24<sup>ème</sup> résolution à caractère extraordinaire de l'assemblée générale mixte du 8 avril 2022.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 8 avril 2022 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 8 décembre 2023. Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

### ***Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité***

Au 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- nombre d'actions : 15.432 titres ;
- solde en espèce du compte de liquidité : 110.386,24 euros.

## CHAPITRE 7 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous vous rappelons que les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris, système multilatéral de négociation organisé. En conséquence, le présent paragraphe comporte les informations requises par les articles L. 225-37-4 et suivants du Code de Commerce et par articles L22-10-10 et suivants du Code de Commerce.

### 7.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

#### 7.1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2022, le conseil d'administration est composé des six membres suivants :

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant <sup>(1)</sup>	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel <sup>(2)</sup>
Jacques Le Mancq	Président directeur général	49		2022	2025
Fabrice Bellanger	Administrateur	45		2022	2025
Dominique Colombel	Administrateur	60		2022	2025
Eutelsat SA représenté par Jean-Hubert Lenotte	Administrateur	55		2022	2024
Technicolor Delivery Technologies SAS représenté par Christian Lefebvre	Administrateur	55		2022	2024
Pascal Portelli	Administrateur	52	✓	2022	2023

(1) Au regard de la recommandation n°3 du Code Middledex.

(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

#### 7.1.2 DIRECTION GENERALE

##### Modalité d'exercice de la direction générale

En vertu de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 13 des statuts, le conseil d'administration doit, à la majorité des administrateurs présents et représentés, délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale qui doit être assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommé par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 8 avril 2022, a décidé que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par le président du conseil d'administration qui prendra en conséquence le titre de président directeur général.

En application de l'article 13 des statuts le choix d'exercice de la direction générale de la Société ainsi retenue est valable jusqu'à décision contraire du conseil d'administration.

## Composition de la direction générale au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, la direction générale de la Société était composée ainsi :

Nom	Mandat	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat
Jacques Le Mancq	Président directeur général	8 juin 2022	Assemblée générale 2025

### 7.2.3 LISTE DES MANDATS

#### ***Monsieur Jacques Le Mancq, président directeur général (49 ans)***

Après un Master en Sciences Economique et un Diplôme d'Ingénieur en Informatique et Communication, Jacques Le Mancq rejoint Tektronix en tant que chef de projet aux Etats- Unis en 1997. Il rejoint Thales Broadcast & Multimédia puis Technicolor en tant que responsable Marketing en charge des produits Vidéo avant de prendre la direction de la ligne de produits serveurs dédiés à la vidéo à la demande. Porteur du projet d'essaiage, il co-crée Broadpeak en 2010.

<b><i>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022</i></b>		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
Président	SAS Moviepeak (en tant que représentant de DoubleDown)	18/11/2021
Gérant	SCI Peakxy	6/04/2017
Président	SAS DoubleDown	29/09/2021
<b><i>Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années</i></b>		
Fonction	Sociétés	Dates
Néant		
<b>Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2022 : 3.080.080</b>		

#### ***Monsieur Fabrice Bellanger, administrateur (45 ans)***

Diplômé d'un DUT d'ingénierie électrique et d'un Master en business International. Après un passage chez Canal+ Technologies (responsable produit), il rejoint Thales Broadcast & Multimedia en tant que responsable des ventes (zone Europe de l'Ouest), puis Technicolor en charge notamment de la ligne de produits IPTV. Il co-fonde Broadpeak en 2010, et en est désormais le Directeur des ventes International.

<b><i>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022</i></b>		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
Président	SAS Exallis	3 octobre 2021
<b><i>Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années</i></b>		
Fonction	Sociétés	Dates
Néant		
<b>Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2022 : 1.230.064</b>		

#### ***Monsieur Dominique Colombel, administrateur (60 ans)***

Dominique Colombel a commencé sa carrière de responsable de l'ingénierie en 1998 chez Thales Broadcast & Multimedia puis au sein de Technicolor en 2009 en tant que responsable technique des serveurs vidéos avant de co-fonder Broadpeak en 2010. Il est le Directeur technique et R&D du Groupe.

<b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022</b>		
<b>Fonctions</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates de début</b>
Néant		
<b>Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années</b>		
<b>Fonction</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates</b>
Néant		
<b>Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2022 : 460.762</b>		

**Monsieur Jean-Hubert Lenotte, représentant permanent de Eutelsat SA, administrateur (55 ans)**

Master de sciences économiques à Sciences Po et diplômé de l'Ecole Polytechnique. Jean-Hubert Lenotte a commencé sa carrière en Belgique au sein du groupe Bouygues en tant que conducteur de travaux. Il a ensuite rejoint Bouygues Telecom en prenant notamment la tête de l'équipe pricing. Il a rejoint McKinsey & Company en 1997, dont il a été élu Directeur Associé en 2004, et où il exercé diverses fonctions au sein de la practice TMT. Il a rejoint Eutelsat il y a 9 ans, dont il est membre du Comité Exécutif et Directeur de la Stratégie et des Ressources. Il siège également au Conseil d'Administration de OneWeb.

<b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022</b>		
<b>Fonctions</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates de début</b>
Néant	One Web	Novembre 2022
<b>Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années</b>		
<b>Fonction</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates</b>
Néant	N/A	
<b>Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2022 : 0 <sup>(1)</sup></b>		

(1) Au 31 décembre 2022 et à la connaissance de la Société, Monsieur Jean-Hubert Lenotte détient 4.250 actions de la Société et la société Eutelsat SA détient 1.757.563 actions.

**Monsieur Christian Lefebvre, représentant permanent de Technicolor Delivery Technologies SAS, administrateur (56 ans)**

Ingénieur issu de l'Institut Supérieur d'Electronique du Nord (ISEN). Christian Lefebvre a une longue expérience dans le domaine des télécoms et les technologiques associées (R&D, marketing produit, gestion clients, etc.), en France et à l'international (Amérique du Nord, Italie et Chine). Il a notamment travaillé pour Nortel Networks, Sagem Mobiles, Oberthur Technologies et enfin Technicolor en tant que Senior Vice-Président de la division produits Vidéo et Gérant Technicolor Connected Home - Rennes.

<b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022</b>		
<b>Fonctions</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates de début</b>
Néant		
<b>Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années</b>		
<b>Fonction</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates</b>
Néant		
<b>Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2022 : 0 <sup>(1)</sup></b>		



(1) Au 31 décembre 2022 et à la connaissance de la Société, Monsieur Christian Lefebvre ne détient pas d'actions de la Société et la société Technicolor Delivery Technologies SAS détient 1.022.500 actions.

**Monsieur Pascal Portelli, administrateur indépendant (53 ans)**

Ecole Polytechnique et Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. Master de Science à Stanford University. Après un passage à la Direction générale du Trésor, Pascal Portelli a rejoint les équipes Thomson dans des fonctions financières puis opérationnelles en France et aux Etats- Unis. Il a occupé des fonctions de Direction au sein de Technicolor, dont les équipes systèmes connectés. Il a notamment eu en charge l'intégration de la division Connected Devices reprise à Cisco en 2015. Embauché par Delta Dore (solutions de domotique) en tant que directeur des opérations en 2017, il en est devenu le Président du Directoire début 2018.

<b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022</b>		
<b>Fonctions</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates de début</b>
Président du directoire	Delta Dore Finance	1 <sup>er</sup> mai 2018
Directeur Général	Delta Dore, SA	7 juin 2018
Membre du directoire	Rademacher Geräte Elektronik GmbH (formerly Rademacher Beteiligungs )	
Président du conseil d'administration	AS2D	1 <sup>er</sup> mars 2018
Vice-Président	Ignes	
Membre du comité directeur	Medef 35	
<b>Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années</b>		
<b>Fonction</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates</b>
Néant		
<b>Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2022 : 0</b>		

**7.2 RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au conseil d'administration comme décrit au paragraphe 7.1 du présent rapport de gestion, par l'assemblée générale mixte (ci-après l' « **AGM** » ) de la Société lors de sa réunion du 8 avril 2022. Il est rappelé le procès-verbal de ladite assemblée est disponible sur le site Internet de la Société à la rubrique « investisseur » ([www.broadpeak.tv](http://www.broadpeak.tv)).

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Émission d'actions ordinaires donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actions dans le cadre de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché d'Euronext Growth Paris (3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> résolutions de l'AGM du 8 avril 2022)	187.422,50 €	8 juin 2024	62.402,50 €/3.120.125 actions (10 juin 2022)	Fixé par le conseil d'administration à l'issu de la période de placement et résultera de la confrontation du nombre d'actions offertes à la souscription et des demandes de souscription émanant des investisseurs dans le cadre du placement global
2. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (5 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 8 avril 2022)	3% du capital social à la date de réalisation	8 juin 2024	Non utilisée	Selon les conditions de l'article L. 3332-20 du Code du travail
3. Augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes (6 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 8 avril 2022)	249.825,00 € <sup>(1)</sup>	8 juin 2024	Non utilisée	Fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 15%

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>4. Émission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription (7<sup>e</sup> résolution de l'AGM du 8 avril 2022)</p>	<p>124.912,50 €<sup>(2)</sup> <sub>(3)</sub></p>	<p>8 juin 2024</p>	<p>Non utilisée</p>	<p>Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières)</p>
<p>5. Émission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel par offre au public et faculté d'instituer un délai de priorité (8<sup>e</sup> résolution de l'AGM du 8 avril 2022)</p>	<p>74.947,5 €<sup>(2)</sup> (4)</p>	<p>8 juin 2024</p>	<p>Non utilisée</p>	<p>Fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%</p>

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
6. Émission des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (9 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 8 avril 2022)	49.965 € <sup>(2) (5)</sup> ou 20% du capital par an <sup>(2)</sup>	8 juin 2024	Non utilisée	Fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%
7. Émission des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires <sup>(6)</sup> (10 <sup>e</sup> résolutions de l'AGM du 8 avril 2022)	74.947,50 € <sup>(2) (4)</sup>	8 décembre 2023	Non utilisée	Fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%
8. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (11 <sup>e</sup> résolutions de l'AGM du 8 avril 2022)	15 % du montant de l'émission initiale <sup>(1)</sup>	8 Juin 2024	Non utilisée	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées en 4 à 7 ci-dessus selon le cas

(1) Correspond à 100% du capital social arrêté après réalisation définitive de l'augmentation de capital dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris.

- (2) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- (3) Correspond à 50% du capital social arrêté après réalisation définitive de l'augmentation de capital dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris
- (4) Correspond à 20% du capital social arrêté après réalisation définitive de l'augmentation de capital dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris.
- (5) Correspond à 30% du capital social arrêté après réalisation définitive de l'augmentation de capital dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris
- (6) La catégorie de personnes a été définie comme suit : sociétés et fonds d'investissement de droit français ou étranger (en ce compris, sans limitation, tout FCPI, FCPR ou FIP) (i) investissant à titre habituel ou (ii) ayant investi au cours des 60 derniers mois plus de 1 million d'euros, dans des valeurs de croissance dites « small caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation, lorsqu'elles sont cotées, n'excède pas un milliard d'euros (1.000.000.000 €)) liées au secteur des technologies ou des logiciels, participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) ; étant précisé que le Conseil d'administration fixera la liste précise des bénéficiaires au sein de cette catégorie de bénéficiaires ainsi que le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux

### 7.3 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

#### Conventions réglementées

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont décrites au paragraphe 12 du présent rapport.

#### Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital

Néant.

### 7.4 DECLARATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### 7.4.1 CODE DE GOUVERNANCE

Dans un souci de transparence et d'information du public, depuis notamment l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris en juin 2022, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques du gouvernement d'entreprise.

Dans ce cadre, la Société a choisi de se référer volontairement aux principes de gouvernement d'entreprise tels que définis par le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de Middledenext de septembre 2021 (ci-après le « **Code Middledenext** »).

Le tableau de synthèse ci-dessous décrit la mise en œuvre des recommandations du Code Middledenext par la Société selon les critères suivants :

- les recommandations « Appliquée » qui sont d'ores-et-déjà mises en œuvre par la Société ;
- les recommandations « En cours de réflexion » qui doivent faire l'objet d'un débat au sein du conseil d'administration afin de définir si elles seront appliquées ou non ;
- les recommandations « Non appliquée » qui ne seront pas mises en œuvre ou dont l'application est impossible.

Recommandations du Code Middledext	Appliquée	En cours de réflexion	Non appliquée
<b>I. Le pouvoir de « surveillance »</b>			
R1 : Déontologie des membres du Conseil	✓		
R2 : Conflits d'intérêts	✓		
R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil	✓		
R4 : Information des membres du Conseil	✓		
R5 : Formation des « membres du Conseil »		✓	
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	✓		
R7 : Mise en place des Comités		✓	
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)		✓	
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	✓		
R10 : Choix de chaque membre du Conseil			
R11 : Durée des mandats des membres du conseil - Durée des mandats adaptées à la société - Échelonnement des mandats	✓ ✓		
R12 : Rémunérations des membres du Conseil	✓		
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	✓		
R14 : Relations avec les actionnaires	✓		
<b>II. Le pouvoir exécutif</b>			
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	✓		
R16 : Définition et transparence de la rémunération de s dirigeants mandataires sociaux	✓		
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	✓		
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	✓		
R19 : Indemnités de départ	✓		
R20 : Régime des retraites supplémentaires	✓		
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	✓		
R22 : Revue des points de vigilance	✓		

R1 : Les dispositions en la matière sont prévues dans le règlement intérieur adopté le 8 avril 2022.

R3 : A la date du présent rapport, Monsieur Pascal Portelli est le seul administrateur indépendant en fonction. Dans l'optique de se conformer avec cette recommandation, la Société a initié un processus de recrutement qui lui a permis de sélectionner une candidate pour la fonction d'administrateur indépendant. Cette candidature sera présentée à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2023 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

R5 : Un plan de formation triennal des administrateurs a été discuté et mis en place par le conseil d'administration prenant en considération l'ensemble des besoins de formation sur des points techniques exprimés par les membres du conseil d'administration dans le cadre de l'accomplissement de leurs fonctions. La tenue des formations est en cours de préparation avec l'IFA, certains administrateurs ayant déjà participé à des formations inter-entreprises par des organismes.

R7 : Le conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 a décidé de ne pas instituer de comité spécialisé, compte tenu de la structure et de l'organisation actuelle du conseil d'administration. En l'absence de comités spécifiques la mission du comité d'audit et du comité RSE est assumée par le conseil d'administration.

R8 : Le conseil d'administration a validé un plan de travail sur les orientations et actions relative à la politique RSE du Groupe pour l'année 2023. Le Conseil a décidé de ne pas mettre en place un comité spécialisé sur la RSE notamment compte tenu de la taille de la Société. En conséquence, le conseil d'administration assume

directement les fonctions du comité RSE et il tiendra d'ailleurs, au cours du second semestre 2023 une réunion spécifique sur ce sujet. La mise en place d'un comité spécialisé relative à la RSE sera évaluée annuellement par le conseil d'administration.

R11 : La durée des mandats des administrateurs est de trois ans. Toutefois, afin d'instaurer un échelonnement des mandats, il a été décidé de nommer certains administrateurs pour une durée de trois ans et d'autres pour une durée initiale d'un ou deux ans.

R13 : Suite à la création récente du conseil d'administration, l'évaluation de ses travaux sera engagée d'ici la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Toutefois, le conseil d'administration a déjà engagé des actions et a mis en place un plan d'action.

R15 : La Société va poursuivre sa politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise d'ici l'assemblée annuelle 2023 étant cependant précisé que compte tenu de l'activité de la Société, le recrutement de femmes s'avère compliqué car les candidats sont très majoritairement masculins.

R 17 : Le sujet de la succession du président directeur général a été discuté en conseil d'administration et un plan d'action a été mis en place et il sera revu annuellement par le conseil d'administration.

R18 : Messieurs Dominique Colombel et Fabrice Bellanger, administrateurs de la Société, ont conclu, préalablement à leur nomination le 8 avril 2022, un contrat de travail avec la Société au titre de leurs fonctions respectives de directeur technique R&D et de directeur des ventes international. Ces contrats de travail, qui correspondent à des fonctions techniques distinctes de leurs fonctions d'administrateurs, ont été maintenus en raison de leurs compétences et de leurs participations cruciales au développement des activités du Groupe.

R19 : le conseil d'administration a voté lors de sa réunion du 8 avril 2022, une indemnité de départ du président directeur général correspondant à sa rémunération fixe et variable brute moyenne totale perçue au cours des 12 (douze) derniers mois précédant la date de révocation.

Etant précisé qu'aucune indemnité de départ ne sera due dans les cas suivants :

- révocation pour une faute équivalente à une faute grave ou une faute lourde, telle que définie ou interprétée pour les salariés par les tribunaux et contrôlée par la Cour de cassation, en application des arrêts de sa chambre sociale et appliquée, le cas échéant, par analogie aux mandataires sociaux ;
- en cas de dissolution, de redressement ou de liquidation judiciaire de la Société ;
- en cas de départ à son initiative de la Société ou en cas de changement de fonctions au sein du Groupe;

#### 7.4.2 ADMINISTRATEURS INDEPENDANT

Conformément au Code Middlednext, le conseil d'administration a procédé à une revue de l'indépendance de ces administrateurs. A la date du présent rapport, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

Critères à apprécier	Jacques Le Mancq	Fabrice Bellanger	Dominique Colombel	Eutelsat SA	Technicolor Delivery Technologies SAS	Pascal Portelli
Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe	✘	✘	✘	✔	✔	✔
Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	✘	✔	✔	✔	✔	✔

Critères à apprécier	Jacques Le Mancq	Fabrice Bellanger	Dominique Colombel	Eutelsat SA	Technicolor Delivery Technologies SAS	Pascal Portelli
Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	x	x	✓	x	x	✓
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	x	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Conclusion sur le statut d'indépendant</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>



## **CHAPITRE 8 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES**

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché », les opérations réalisées par les personnes visées à l'article 19 dudit règlement sont déclarées auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions et selon les modalités prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par le règlement relatif aux abus de marché.

Ces déclarations sont publiées par l'Autorité des marchés financiers sur son site Internet (<https://www.amf-france.org>).

## CHAPITRE 9 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL

### 9.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par la Société et ses filiales au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021.

#### **Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants**

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due et versée aux mandataires sociaux dirigeants de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 est présentée ci-après :

Nom	2022			2021		
	Rémunération fixe versée (en euros)	Rémunération variable versée (en euros)	Avantages de toute nature versés (en euros)	Rémunération fixe versée (en euros)	Rémunération variable versée (en euros)	Avantages de toute nature versés (en euros)
<i>Membres en fonction à la date du présent rapport</i>						
Jacques Le Mancq <i>Président directeur général</i>	117.425,28	59.692,12	10.000	111.543,37	40.740,83	-
<b>TOTAL</b>	<b>117.425,28</b>	<b>59.692,12</b>	<b>10.000</b>	<b>111.543,37</b>	<b>40.740,83</b>	<b>-</b>

(1) Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la partie variable de la rémunération repose sur la réalisation d'objectifs déterminés par le conseil d'administration en fonction de l'atteinte d'objectifs (i) financiers à hauteur de 80% dont 80% liés au chiffre d'affaires consolidés et 20% à l'EBITDA et (ii) extra-financier à hauteur de 20% reposant sur la mise en production d'une solution par la Société de « Streaming » des contenus de Disney+ chez au moins un opérateur télécom, câble, satellite, ou OTT, courant 2022. Le niveau de réalisation des objectifs financiers déterminé par le conseil d'administration n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

(2) Au titre d'une prime exceptionnelle attribuée par décision du Conseil d'administration au titre du succès de l'introduction en bourse.

Nous vous précisons que Monsieur Jacques Le Mancq cumule ses fonctions dirigeantes de président directeur général avec les fonctions d'administrateur et il a indiqué, à ce titre, renoncer à sa rémunération en qualité d'administrateur.

#### **Tableau de synthèse des rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

L'assemblée générale des actionnaires du 8 avril 2022 a décidé d'allouer un montant global brut de 50.000 euros maximum au titre la rémunération fixe des administrateurs pour l'exercice social s'achevant le 31 décembre 2022. Seuls les membres indépendants percevront une rémunération au titre de leur mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration a décidé que la répartition du montant global alloué au titre de la rémunération fixe des administrateurs sera réalisée en application des principes d'allocation suivants :

- seuls les membres indépendants percevront une rémunération au titre de leur mandat d'administrateur ;
- la répartition entre les administrateurs indépendants sera décidée en prenant en compte leur assiduité et du temps qu'ils consacrent à leurs fonctions. Ainsi, chaque administrateur indépendant pourra percevoir :
  - o une somme fixe de 2.000 euros par an, liée à sa fonction d'administrateur ;
  - o une somme variable d'un montant maximum de 8.000 euros, liée à sa présence effective aux réunions du conseil d'administration étant précisé que :
    - la présence à 100% des réunions du conseil d'administration lui donnera droit au versement du montant variable maximum soit 8.000 euros ;
    - la présence à un nombre de réunions du conseil d'administration compris entre 75% et 100% (exclus) lui donnera droit au versement d'un montant variable de 6.000 euros ;
    - la présence à inférieure à 75% des réunions du conseil d'administration par an ne donnera droit à aucune somme au titre de la partie variable de la rémunération.
- les parts fixes et variables sont plafonnées à un montant global de 10.000 euros par administrateur indépendant et par an.

Une synthèse de l'ensemble de la rémunération attribuée aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 est présentée ci-après :

Nom	2022		2021	
	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)
<b>Membres en fonction à la date du présent rapport</b>				
Fabrice Bellanger <sup>(1)</sup> <i>Administrateur</i>	-	-	-	-
Dominique Colombel <sup>(2)</sup> <i>Administrateur</i>	-	-	-	-
Eutelsat SA représenté par Jean-Hubert Lenotte <i>Administrateur</i>	-	-	-	-
Technicolor Delivery Technologies SAS (Vantiva) représenté par Christian Lefebvre <i>Administrateur</i>	-	-	-	-
Pascal Portelli <i>Administrateur indépendant</i>	6.000 €	-		-
<b>TOTAL</b>	<b>6.000 €</b>	-		-

(1) Monsieur Fabrice Bellanger est également titulaire d'un contrat de travail de directeur ventes international, aucune somme n'a été versée au titre de ses fonctions d'administrateur.

(2) Monsieur Dominique Colombel est également titulaire d'un contrat de travail de directeur technique et R&D, aucune somme n'a été versée au titre de ses fonctions d'administrateur.

## 9.2 PARTICIPATION AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2022, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

Mandataires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Jacques Le Mancq <i>Président directeur général</i>	3.080.080	24,58	5.862.677	28,76
Fabrice Bellanger <i>Administrateur</i>	1.230.064	9,82	2.341.324	11,48
Dominique Colombel <i>Administrateur</i>	460.762	3,68	877.022	4,30
Eutelsat SA représenté par Jean-Hubert Lenotte <i>Administrateur</i>	1.757.563	14,03	3.219.244	15,79
Technicolor Delivery Technologies SAS (Vantiva) représenté par Christian Lefebvre <i>Administrateur</i>	1.022.500	8,16	1.872.864	9,19
Pascal Portelli <i>Administrateur indépendant</i>	-	-	-	-

## CHAPITRE 10 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

En outre, vous trouverez également un rapport sur les opérations relatives aux bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« **BSPCE** »).

### 10.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

#### Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le conseil d'administration de la Société n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

#### Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a constaté l'exercice, par ses bénéficiaires, de 73.905 options de souscription d'actions donnant lieu à l'émission de 36.952 actions ordinaires nouvelles portant sur le plan suivant :

Plan	Date	Nbre d'options attribuées	Nbre actions pouvant être souscrites	Nbre options exercées en 2022	Nbre actions émises en 2022	Prix d'exercice
SO SINGAPOUR 2019	30 décembre 2019	211.000	105.500	73.905	36.952	3,30 €

#### *Options souscrites par chacun des mandataires sociaux*

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

#### *Options souscrites par les bénéficiaires du Groupe non mandataire social de la Société*

Bénéficiaires	Nb d'options exercées	Nbre actions souscrites	Prix d'exercice
Kuldeep Saxena	5.156	2.578	3,30 €
Eugene Tan	17.187	8.593	3,30 €
Julien Croguennec	51.562	25.781	3,30 €

## 10.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

### Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le conseil d'administration de la Société n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution gratuite d'actions.

### Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, aucune action attribuée gratuitement n'a été acquise.

## 10.3 BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE (« BSPCE »)

### Attribution de BSPCE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le conseil d'administration de la Société n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution de BSPCE.

### Exercice par les bénéficiaires de BSPCE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a constaté l'exercice, par ses bénéficiaires, de 5.156 BSPCE donnant lieu à l'émission de 2.578 actions ordinaires nouvelles portant sur le plan suivant :

Plan	Date	Nbre de BSPCE attribuées	Nbre actions pouvant être souscrites	Nbre de BSPCE exercés en 2022	Nbre actions émises en 2022	Prix d'exercice
BSPCE 2019	30 décembre 2019	383.500	191 750	5.156	2.578	3,30 €

#### *BSPCE exercés par chacun des mandataires sociaux*

Aucun BSPCE ni option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

#### *BSPCE souscrites par les bénéficiaires du Groupe non mandataire social de la Société*

Bénéficiaires	Nb d'options exercées	Nbre actions souscrites	Prix d'exercice
Thibault de Rohan Chabaud	5.156*	2.578	3,30 €

## CHAPITRE 11 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 11.1 COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### Commissaires aux comptes titulaires

##### **SAS GEIREC**

Représenté par Monsieur Anthony Rousseau  
276 rue de Chateaugiron  
35063 Rennes

SAS GEIREC a été nommé commissaire aux comptes titulaire lors de l'assemblée générale du 31 décembre 2013 pour une durée de 6 exercices, et renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 avril 2018 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

##### **Deloitte & Associés**

Représenté par Monsieur Guillaume Radigue  
Tour Majunga  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense

Deloitte & Associés a été nommé commissaire aux comptes titulaire lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 décembre 2021 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

### 11.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTE OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Néant.

## **CHAPITRE 12 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Par application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### **12.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2022**

Néant.

### **12.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022**

Néant.

### **12.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2022**

Néant

### **12.4 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS**

Au cours de l'exercice aucune caution ou garantie nouvelle n'a été accordée.

### **12.5 CONVENTIONS CONCLUE ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES**

Aucune.



## **CHAPITRE 13 -       INFORMATIONS DIVERSES**

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

\* \* \*

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Paris, le 28 avril 2023

Le conseil d'administration.

**COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

# Groupe Broadpeak

Etats financiers consolidés

Exercices de 12 mois clos le 31 12 2022



**PKF** ARSILON

# Groupe Broadpeak

## Etats financiers consolidés

Exercices de 12 mois clos le 31 12 2022

### SOMMAIRE

1.	BILAN CONSOLIDE.....	5
2.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	6
3.	TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE.....	7
4.	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	8
5.	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES .....	9
5.1.	ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS ET EVENEMENTS MARQUANTS .....	9
5.1.1.	Informations générales.....	9
5.1.2.	Présentation du groupe et de son activité.....	9
5.1.3.	Crise sanitaire de la Covid-19 et conséquences économiques.....	9
5.1.4.	Faits marquants de l'exercice.....	10
5.1.5.	Evènements postérieurs à la clôture.....	10
5.2.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	10
5.2.1.	Société mère.....	10
5.2.2.	Sociétés intégrées.....	10
5.2.3.	Variations de périmètre.....	10
5.3.	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	11
5.3.1.	Base d'établissement des comptes consolidés.....	11
5.3.2.	Référentiel comptable.....	11
5.3.3.	Principes et conventions générales.....	12
5.3.4.	Changements de méthodes comptables.....	12
5.3.5.	Méthodes de consolidation.....	12
5.3.6.	Recours à des estimations.....	13
5.3.7.	Monnaie de présentations des comptes.....	13
5.3.8.	Information sectorielle.....	13
5.3.9.	Immobilisations incorporelles.....	14
5.3.10.	Immobilisations corporelles.....	14
5.3.11.	Contrats de crédit-bail et contrats assimilés.....	15
5.3.12.	Autres immobilisations financières.....	15
5.3.13.	Test de perte de valeur des actifs immobilisés.....	15
5.3.14.	Stocks.....	15
5.3.15.	Créances.....	16
5.3.16.	Mobilisation de créances.....	16
5.3.17.	Trésorerie.....	16
5.3.18.	Opérations en devises.....	16
5.3.19.	Instruments dérivés de change.....	17
5.3.20.	Conversion des comptes d'entités établissant leurs comptes en monnaies étrangères.....	18
5.3.21.	Provisions et passifs éventuels.....	18

5.3.22.	Emprunts obligataires.....	18
5.3.23.	Dettes .....	18
5.3.24.	Chiffre d'affaires .....	19
5.3.25.	Production immobilisée.....	19
5.3.26.	Subventions .....	20
5.3.27.	Achats consommés.....	20
5.3.28.	Indicateurs alternatifs de performance.....	20
5.3.29.	Résultat financier .....	20
5.3.30.	Distinction entre le résultat courant et le résultat d'exceptionnel.....	20
5.3.31.	Crédit d'impôt recherche .....	21
5.3.32.	Crédit impôt innovation.....	21
5.3.33.	Impôt sur les résultats .....	21
5.3.34.	Engagements de retraite .....	22
5.3.35.	Résultat net par action .....	22
<b>5.4.</b>	<b>INFORMATION SECTORIELLE.....</b>	<b>23</b>
<b>5.5.</b>	<b>INFORMATION SUR LE BILAN .....</b>	<b>24</b>
5.5.1.	Immobilisations incorporelles.....	24
5.5.2.	Immobilisations corporelles .....	25
5.5.3.	Immobilisations financières .....	25
5.5.4.	Tableau des filiales et participations .....	26
5.5.5.	Stocks.....	27
5.5.6.	Créances clients et comptes rattachés.....	27
5.5.8.	Etat des échéances des créances.....	29
5.5.9.	Trésorerie .....	29
5.5.10.	Capitaux propres .....	30
5.5.11.	Provisions .....	31
5.5.12.	Emprunts et dettes financières.....	32
5.5.13.	Dettes fournisseurs et autres dettes .....	34
<b>5.6.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>35</b>
5.6.1.	Chiffre d'affaires .....	35
5.6.2.	Autres produits d'exploitation.....	35
5.6.3.	Achats consommés.....	36
5.6.4.	Charges de personnel.....	36
5.6.5.	Autres charges d'exploitation .....	37
5.6.6.	Impôts et taxes .....	38
5.6.7.	Indicateurs alternatifs de performance.....	38
5.6.8.	Dotations aux amortissements et provisions.....	39
5.6.9.	Résultat financier .....	39
5.6.10.	Résultat exceptionnel.....	40
5.6.11.	Impôt .....	40
5.6.12.	Résultat par action .....	41
<b>5.7.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>42</b>
5.7.1.	Effectifs.....	42
5.7.2.	Transactions avec les parties liées.....	42
5.7.3.	Rémunération des dirigeants .....	42
5.7.4.	Honoraires des commissaires aux comptes.....	42

5.7.5.	Stratégie de couverture de change.....	43
5.7.6.	Engagements hors-bilan .....	43

## 1. BILAN CONSOLIDE

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
En K€		Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles .....	5.5.1	9 215	4 823
Immobilisations corporelles .....	5.5.2	1 927	1 493
Immobilisations financières .....	5.5.3	2 388	191
<b>Total Actif Immobilisé</b>		<b>13 530</b>	<b>6 507</b>
Stocks et en-cours .....	5.5.5	1 448	343
Clients et comptes rattachés .....	5.5.6 - 5.5.8	15 467	24 202
Autres créances et comptes de régularisation .....	5.5.7 - 5.5.8	9 618	5 839
Valeurs mobilières de placement .....	5.5.9	2 000	-
Disponibilités .....	5.5.9	8 929	2 704
<b>Total Actif Circulant</b>		<b>37 462</b>	<b>33 088</b>
<b>Total Actif</b>		<b>50 992</b>	<b>39 595</b>
<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
En K€			
Capital .....	5.5.10	250	187
Primes liées au capital .....		20 786	2 565
Réserves consolidées .....		5 525	1 408
Réserves de conversion groupe .....		55	3
Résultat de l'exercice .....		1 430	4 118
Autres .....		(87)	-
<b>Total Capitaux Propres - Part du Groupe</b>	<b>4</b>	<b>27 960</b>	<b>8 280</b>
<b>Total Intérêts Minoritaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Provisions</b>	<b>5.5.11</b>	<b>-</b>	<b>78</b>
Emprunts et dettes financières .....	5.5.9 - 5.5.12	5 884	13 698
Fournisseurs et comptes rattachés .....	5.5.13	8 770	6 989
Autres dettes et comptes de régularisation .....	5.5.13	8 377	10 550
<b>Total Dettes</b>		<b>23 032</b>	<b>31 236</b>
<b>Total Passif</b>		<b>50 992</b>	<b>39 595</b>

## 2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31/12/2022	31/12/2021
En K€			
Chiffre d'affaires .....	5.6.1	41 901	33 127
Autres produits d'exploitation .....	5.6.2	7 110	3 008
Achats consommés .....	5.6.3	(10 669)	(6 376)
Charges de personnel .....	5.6.4	(20 009)	(15 494)
Autres charges d'exploitation .....	5.6.5	(16 700)	(10 644)
Impôts et taxes .....	5.6.6	(620)	(656)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.....	5.6.8	(2 580)	(1 618)
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>(1 567)</b>	<b>1 348</b>
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition.....		-	-
<b>Résultat d'Exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>(1 567)</b>	<b>1 348</b>
Charges et produits financiers .....	5.6.9	(622)	(329)
Charges et produits exceptionnels .....	5.6.10	(329)	185
Impôt sur les résultats .....	5.6.11	3 949	2 914
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>1 430</b>	<b>4 118</b>
Quote-part de résultat des S.M.E. ....		-	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>1 430</b>	<b>4 118</b>
Intérêts minoritaires .....		-	-
<b>Résultat net (Part du groupe)</b>		<b>1 430</b>	<b>4 118</b>
Résultat par action (en Euros) .....	5.6.12	0,1145	0,2197
Résultat dilué par action (en Euros) .....	5.6.12	0,1113	0,1864



### 3. TABLEAUX DE FUX DE TRESORERIE

Tableau des flux de trésorerie	Notes	31/12/2022	31/12/2021
En K€			
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>2.</b>	<b>1 430</b>	<b>4 118</b>
<b>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</b>			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises.....		2 264	550
Variation des impôts différés .....	5.6.11	22	(7)
Plus-values de cession, nettes d'impôt .....	5.6.10	5	0
Variation des intérêts courus sur emprunts .....		(379)	25
Abandon remboursement du PPP Loan comptabilisé en résultat ..			(183)
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées .....</b>		<b>3 342</b>	<b>4 503</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence .....		-	-
Incidence de la variation des stocks et en cours .....		(1 106)	(309)
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs .....		4 183	(10 204)
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs.....		409	6 539
.			
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>6 829</b>	<b>530</b>
Acquisition d'immobilisations .....		(9 372)	(3 186)
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt .....		-	27
Incidence des variations de périmètre .....		-	(0)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>(9 372)</b>	<b>(3 160)</b>
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante .....	4.		
Augmentations de capital en numéraire .....	4.	18 284	5
Subventions d'investissements reçues .....		-	56
Emissions d'emprunts .....	5.5.12	650	1 716
Remboursements d'emprunts .....	5.5.12	(5 842)	(668)
Cession (acq.) nette actions propres .....		(90)	
Variation des retenues de garanties Dailly (1) .....	5.5.9	145	58
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>13 147</b>	<b>1 167</b>
<b>Variation de trésorerie .....</b>		<b>10 604</b>	<b>(1 463)</b>
Trésorerie d'ouverture (1) .....	5.5.9	171	1 628
Trésorerie de clôture (1) .....	5.5.9	10 783	171
<i>Incidence des variations de cours des devises .....</i>		7	6

(1) Les retenues de garanties Dailly telles que présentées en note 5.5.9 ont été exclues des trésoreries d'ouverture et de clôture.

#### 4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Autres	Subvention d'investissement	Capitaux propres part du groupe
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice</b>								
<b>31/12/2020</b>	187	2 559	(2)	1 410	(48)	-	142	4 249
Affectation du résultat .....			1 410	(1 410)		-		-
Dividendes versés .....						-		-
Augmentation de capital .....		5				-		5
Part du groupe dans le résultat .....				4 118		-		4 118
Autres mouvements .....					51	-	(142)	(91)
<b>Situation à la clôture de l'exercice</b>								
<b>31/12/2021</b>	187	2 565	1 408	4 118	3	-	-	8 280
Affectation du résultat .....			4 118	(4 118)		-		-
Dividendes versés .....			-			-		-
Augmentation de capital .....	63	18 221				-		18 284
Part du groupe dans le résultat .....				1 430		-		1 430
Variation des actions propres .....						(87)		(87)
Autres mouvements .....			-		52	-	-	52
<b>Situation à la clôture de l'exercice</b>								
<b>31/12/2022</b>	250	20 786	5 525	1 430	55	(87)	-	27 960

## **5. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES**

### **5.1. ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS ET EVENEMENTS MARQUANTS**

#### *5.1.1. Informations générales*

Broadpeak est une société anonyme de droit français immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 524473063 (et désignée comme « La Société »). Son siège social est situé en France, 15 rue Claude Chappe, 35510 Cesson-Sévigné. Les comptes consolidés de la société Broadpeak comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble est désigné comme le « **Groupe** »). La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

#### *5.1.2. Présentation du groupe et de son activité*

Le Groupe Broadpeak est spécialisé dans la technologie de streaming vidéo et de contenus numériques pour des opérateurs et les chaînes de télévision.

Le groupe réalise ses activités opérationnelles tant en France qu'à l'étranger. Il est composé de 4 sociétés, 3 étrangères (dont une en création fin 2021) et 1 française (la société mère), qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Aucune prise de contrôle significative (individuellement ou prise dans leur ensemble) n'est intervenue au cours des périodes présentées. Les 3 filiales étrangères ont été créées ex nihilo par le Groupe.

#### *5.1.3. Impact de la crise Covid-19, de la guerre en Ukraine et de la pénurie de composants*

L'activité du Groupe est peu impactée par la crise du Covid-19, puisque le marché du Streaming continue à se développer dans le monde.

Concernant la situation liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine, le Groupe estime à ce jour ne pas subir d'impact significatif dans la mesure où son chiffre d'affaires avec la Russie est limité, qu'il ne s'approvisionne dans aucun de ces pays, et aucun de ses actifs n'y est implanté.

Enfin, la pénurie de composants a eu peu d'impact sur l'approvisionnement et la livraison de serveurs au cours de l'exercice 2022.

#### 5.1.4. Faits marquants de l'exercice

##### Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2022

La société a bénéficié d'une levée de fonds de 20 M€ suite à son introduction en Bourse sur le marché Euronext Growth Paris. Après imputation des frais (qui s'élèvent à 1.7 M€), le montant net levé est de 18.3 M€.

Le 8 juillet, TP ICAP a exercé partiellement l'option de surallocation, pour un montant de 436 229 actions, soit environ 2,8 millions d'euros.

En conséquence, le nombre total d'actions Broadpeak offertes dans le cadre de son introduction en Bourse s'élève à 3 556 354 actions, dont 3 120 125 nouvelles actions ordinaires et 436 229 actions existantes, portant le montant total de l'offre à 22,8 millions d'euros.

Le 11 juillet 2022, Broadpeak a conclu et mis en place un contrat de liquidité avec TP ICAP pour une période initiale d'un an. Pour la mise en oeuvre de ce contrat, 200 000 € en espèces ont été affectés au compte de liquidité.

Le 22 juillet 2022, la société a procédé aux remboursements des obligations convertibles pour 5 313 K€ conformément à l'engagement indiqué à l'article 6.5.5.2 du Document d'enregistrement de la Société approuvé le 3 mai 2022 sous le numéro I.22-019 par l'Autorité des marchés financiers (l'«AMF»).

#### 5.1.5. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu après la clôture.

### 5.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

#### 5.2.1. Société mère

##### **BROADPEAK SA**

Zone des Champs Blancs – 15 rue Claude Chappe  
35510 Cesson-Sevigne, France

#### 5.2.2. Sociétés intégrées

Nom	SIREN	31/12/2022		31/12/2021	
		Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
Broadpeak SA	524 473 063			Société mère	
Broadpeak Asie Pacifique - Singapour		100%	100%	100%	100%
Broadpeak Video System Corp - USA		100%	100%	100%	100%
Broadpeak Video System - Canada		100%	100%	100%	100%

IG : Intégration Globale

#### 5.2.3. Variations de périmètre

Néant sur l'exercice.

## 5.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

### *5.3.1. Base d'établissement des comptes consolidés*

Les présents comptes consolidés du Groupe Broadpeak de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont établis sur une base volontaire. Ils ont été arrêtés par le Président le 27 avril 2023. Ce jeu de compte unique ne vient pas se substituer aux comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui a été arrêté le 27 avril 2023 et seront approuvés par l'assemblée générale du 15 juin 2023.

### *5.3.2. Référentiel comptable*

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2022 ont été établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les principes et méthodes comptables utilisés par le Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont conformes aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-01.

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables applicables aux comptes individuels, sont retraités pour être mis en harmonie avec les principes comptables du Groupe tels qu'ils sont décrits aux paragraphes ci-dessous. Les transactions et comptes réciproques significatifs entre les sociétés consolidées sont éliminés.

### *5.3.3. Principes et conventions générales*

Les comptes consolidés respectent les principes suivants :

- Maintien des coûts historiques,
- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes.

#### **Continuité d'exploitation :**

Les comptes consolidés de Broadpeak ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 27 avril 2023 en application du principe de continuité d'exploitation, compte tenu de la capacité financière du Groupe à subvenir à ses besoins de financement des 12 prochains mois.

### *5.3.4. Changements de méthodes comptables*

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### *5.3.5. Méthodes de consolidation*

#### Participations dans les filiales sous contrôle exclusif

Les entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles le Groupe a le pouvoir d'exercer un contrôle exclusif sur les activités, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date à laquelle ce contrôle cesse.

### *5.3.6. Recours à des estimations*

L'établissement des états financiers nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations ayant une incidence sur les états financiers.

Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la Direction dispose à la date d'arrêté des comptes. Compte tenu des incertitudes inhérentes au secteur et à la conjoncture économique et financière qui ont des effets sur le cours des affaires de la Société, ces estimations peuvent devoir être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent ainsi différer de ces hypothèses et estimations.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de la valeur, telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture, concernent :

- L'évaluation des coûts de développement comptabilisés à l'actif au regard des avantages économiques futurs attendus,
- L'évaluation des résultats à terminaison des contrats de vente à long terme,
- L'évaluation de la dépréciation des créances clients,
- La reconnaissance des impôts différés actifs,
- L'évaluation des engagements de retraites.

### *5.3.7. Monnaie de présentations des comptes*

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

### *5.3.8. Information sectorielle*

Pour les besoins de l'information sectorielle, une catégorie, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini(e) comme un ensemble homogène de contrats, produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entité, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

Pour le chiffre d'affaires, une double segmentation est retenue par le Groupe, par secteurs d'activités et par zones géographiques.

Le Groupe distingue ainsi trois secteurs d'activités :

- des ventes de licence logiciels (software) et les services professionnels associés représentent la majorité du chiffre d'affaires généré par le Groupe portés par la conquête de nouveaux clients (importantes phases de déploiement).
- des revenus issus de la vente de matériels (Equipements/Hardwares), la fourniture de matériels, sourcés en externe, qui est parfois demandée par les clients lors de la commercialisation de l'offre logicielle, mais ne constitue pas une source de revenus privilégiée pour le Groupe.
- les services de support et d'assistance dit revenus Maintenance et l'utilisation des logiciels et services sous forme d'abonnement mensuel dit revenus SaaS (Services as a Software).

Et cinq secteurs géographiques :

- France
- EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) hors France
- Amérique du Nord
- Amérique latine
- Asie Pacifique

Le Groupe n'est pas en mesure de présenter les éléments relatifs de son résultat d'exploitation par activité ou par zone géographique. Il en est de même pour les éléments bilantiels par activité. Les actifs hors de France sont non significatifs.

### 5.3.9. Immobilisations incorporelles

Elles sont principalement constituées :

- de logiciels et licences informatiques,
- de frais de développement.

Les durées d'amortissement sont déterminées selon la durée d'utilisation estimées ; celles-ci étant les suivantes :

Logiciels informatiques.....1 à 5 ans  
Frais de développement.....3 à 5 ans

#### Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont immobilisés, par contrepartie de la production immobilisée, lorsque les critères d'activation suivants sont remplis :

- Faisabilité technique,
- Intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Avantages économiques probables,
- Disponibilité des ressources,
- Capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

Les frais de développement activés intègrent les coûts externes (engagements pris envers des fournisseurs ou prestataires extérieurs - factures, factures à recevoir, relevés de situation, etc.) et internes (valorisés sur la base des temps de travail imputés sur ces projets).

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée et commercialisée.

Le démarrage de l'amortissement s'effectue à compter de la date de commercialisation. Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « Immobilisations en cours ».

### 5.3.10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan consolidé pour leur coût historique d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Catégories d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales et agencements	Linéaire	3 à 20 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	2 à 3 ans
Matériel informatique	Linéaire	2 à 3 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 5 ans



### *5.3.11. Contrats de crédit-bail et contrats assimilés*

Les contrats de crédit-bail et contrats assimilés sont retraités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif loué, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur vénale à la date d'acquisition et amorties conformément aux méthodes comptables du groupe. En contrepartie, une dette financière du même montant apparaît au bilan et s'amortit suivant le plan de remboursement de la location financière souscrite. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple, les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

#### **Opérations de cession bail :**

Lorsqu'un bien mobilier ou immobilier est cédé à un tiers avant d'être repris en location sous forme de crédit-bail ou de contrat assimilé, la cession est réputée ne pas avoir eu lieu et le cédant- preneur :

- élimine le résultat de la cession figurant à son compte de résultat ;
- reconstitue à l'actif du bilan la valeur brute et les amortissements cumulés du bien cédé à la date de cession ;
- continue d'amortir le bien cédé dans les mêmes conditions qu'avant la cession, sur la base de sa durée d'utilisation ou sur la durée du contrat si celle-ci est plus courte ;
- constate au passif une dette à hauteur du prix de cession perçu ;
- enregistre ultérieurement les flux relatifs à la dette.

En cas de moins- value, l'immobilisation est dépréciée si sa valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

### *5.3.12. Autres immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont constituées :

- de parts sociales et de créances immobilisées ;
- de dépôts et cautionnements versés.

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

### *5.3.13. Test de perte de valeur des actifs immobilisés*

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés à durée de vie finie dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable de l'actif à sa valeur actuelle. La valeur actuelle d'un actif est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale diminuée des coûts de cession et la valeur d'usage. La valeur d'usage est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital.

Les actifs qui présentent une durée d'utilisation non limitée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut être déprécié.

### *5.3.14. Stocks*

Les stocks sont valorisés selon la méthode du "premier entré-premier sorti".

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés au cas par cas, pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture.

### *5.3.15. Créances*

Les créances sont inscrites et valorisées à la valeur nominale. Elles sont dépréciées au cas par cas, par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### *5.3.16. Mobilisation de créances*

La société utilise quatre types de mobilisation de créances :

- Cession de créances Dailly,
- Mobilisations de créances export de type MCNE (Mobilisation de créances Nées de l'Etranger)
- AED (Avances en Devises).
- Affacturage à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022

S'agissant des cessions de créances Dailly, lors de sa cession, la créance cédée est sortie du bilan pour sa valeur nominale, en contrepartie :

- De la trésorerie reçue (droit de tirage) est comptabilisée en trésorerie active ;
- D'une retenue de garantie ;
- Des frais de cession.

Il n'y a plus de créances cédées à la clôture du 31 décembre 2022. Il n'y a pas lieu de constater un engagement hors bilan.

S'agissant des crédits de mobilisation de créances commerciales (MCNE et AED), celles-ci ne conduisent pas à une sortie du bilan des créances, mais à la comptabilisation d'une dette financière en contre partie de la trésorerie reçue, des charges d'intérêts et des frais bancaires.

Au 31 décembre 2022, il n'y a plus de créances commerciales cédées en MCNE ou AED.

S'agissant du contrat d'affacturage, les créances cédées au Factor sont sorties du Bilan pour leur valeur nominale car il s'agit d'une cession sans recours. La trésorerie reçue (droit de tirage) est comptabilisée en disponibilités, la retenue de garantie figure en immobilisations financières et les créances cédées non-financées en débiteurs divers.

### *5.3.17. Trésorerie*

La trésorerie active est composée comme suit :

- Les comptes bancaires, immédiatement disponibles ;
- Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font, si nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

La trésorerie passive est uniquement constituée des concours bancaires courants.

### *5.3.18. Opérations en devises*

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

L'écart de conversion qui résulte de la valorisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent.

Les écarts de conversion donnent lieu à la constitution d'une provision lorsqu'il apparaît une perte de change potentielle au travers d'une position globale de change, calculée devise par devise. La position globale de change exclut les variations de change des instruments de couverture et des éléments couverts.

### *5.3.19. Instruments dérivés de change*

Le Groupe utilise des instruments dérivés de change. Ces instruments ne sont pas documentés en couverture. Les gains et pertes sur instruments dérivés sont constatés en charges et produits financiers. Quand, à la clôture, la position ouverte isolé sur un ensemble homogène est une perte latente, une provision est constituée. Quand, à la clôture, la position ouverte isolée sur un ensemble homogène est un gain latent, celui-ci n'est pas constaté dans les comptes.

### *5.3.20. Conversion des comptes d'entités établissant leurs comptes en monnaies étrangères*

La monnaie de fonctionnement de toutes les entités du groupe correspond à la monnaie locale.

Les comptes des entités établissant leurs comptes en monnaies étrangères sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

La méthode du cours de clôture implique que la conversion des comptes des entités étrangères s'effectue de la manière suivante :

- tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et les charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés, pour la part revenant à l'entité consolidante, dans ses capitaux propres au poste « Ecart de conversion » et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

### *5.3.21. Provisions et passifs éventuels*

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente pour le Groupe.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture. Les provisions sont maintenues tant que le groupe n'est pas en mesure de statuer clairement et avec certitude sur leur dénouement.

Un passif éventuel fait l'objet d'une mention en annexe lorsque :

- Le groupe a une obligation potentielle à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### *5.3.22. Emprunts obligataires*

Les emprunts obligataires convertibles en actions sont enregistrés au passif du bilan dans la rubrique Emprunts et dettes financières pour le montant de l'emprunt émis, diminué des amortissements constatés.

### *5.3.23. Dettes*

Les dettes sont comptabilisées initialement à leur valeur nominale.

### *5.3.24. Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires du Groupe résulte :

- de contrats à éléments multiples regroupant des licences de streaming video et de contenus numériques, d'équipements (serveurs informatiques, routeurs et matériels de stockage), prestations de services et contrats de maintenance,
- de licences de streaming video et de contenu numérique vendus séparément (hors contrats à éléments multiples),
- de contrats de maintenance.

#### **Contrats à éléments multiples**

Le Groupe est amené à signer des contrats à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services ou livraisons de biens. Le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément, que le client peut en profiter de manière distincte et que le prix de vente individuel est spécifié dans le contrat.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs biens ou services distincts dont le client peut bénéficier indépendamment, le prix est alloué à chacune d'elle sur la base de son prix de vente individuel défini contractuellement. Le chiffre d'affaires est ainsi reconnu séparément sans attendre la fin d'exécution du contrat, selon les modalités telles que définies ci-après.

#### **Licences de propriété intellectuelle**

Le Groupe commercialise des licences perpétuelles (sans limitation de temps), qui transfèrent au client un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle. Le chiffre d'affaires relatif aux licences est reconnu à la date de mise à disposition de celle-ci au client.

#### **Vente d'équipements**

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes d'équipements est reconnu lors du transfert de propriété.

#### **Prestations de services**

Ce chiffre d'affaires est qualifié de contrat à long terme, et reconnu conformément à la méthode dite de l'avancement décrite à l'article 622-2, alinéa 3 du PCG.

Les prestations de services correspondent principalement au paramétrage des solutions commercialisées par le Groupe.

Cette méthode consiste à constater un résultat en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement (art. 622-3 du PCG). Ce pourcentage d'avancement est déterminé en utilisant les modalités qui permettent de mesurer de façon fiable, selon leur nature, les services exécutés et acceptés. Pour cela, le Groupe établit un rapport entre le coût des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

Le cas échéant, soit une provision pour factures à établir, soit un produit constaté d'avance est constaté.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, une provision pour risques et charges est comptabilisée afin de constater immédiatement ladite perte à terminaison.

#### **Contrats de maintenance**

Le chiffre d'affaires est reconnu de façon continue, prorata temporis sur la durée du contrat ; ceux-ci étant conclus sur des durées de 12 à 36 mois.

### *5.3.25. Production immobilisée*

La production de l'exercice conservée par l'entreprise en vue de son immobilisation constitue un produit d'exploitation enregistré à son coût de production en « Production immobilisée ».

### *5.3.26. Subventions*

#### **Subventions d'exploitation**

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées immédiatement en produit d'exploitation. Dès lors qu'elles sont rattachées à un contrat long terme, elles sont comptabilisées au rythme de l'avancement dudit contrat.

#### **Subventions finançant des dépenses de recherche et développement**

Les subventions finançant des dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en produit exceptionnel au même rythme que les dépenses c'est-à-dire, au prorata des dépenses engagées par rapport aux dépenses prévisibles du projet.

### *5.3.27. Achats consommés*

Les achats consommés correspondent au coût d'achat des marchandises (serveurs, routeurs ou systèmes de stockage) y inclus les variations de stocks et des achats de logiciels, prestations de maintenance et de sous-traitance directement imputables à des projets.

### *5.3.28. Indicateurs alternatifs de performance*

#### **Marge brute**

La marge brute est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires, les achats consommés et la production stockée figurant dans le poste « Autres produits d'exploitation ».

#### **Marge brute ajustée**

La marge brute ajustée correspond à la marge brute, tel que définit ci-avant, à laquelle sont soustraites les commissions sur ventes.

#### **EBITDA**

Le terme d'EBITDA ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes comptables françaises et ne peut pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres sociétés. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat d'exploitation ou aux flux de trésorerie générés par l'activité.

Le terme « EBITDA », en anglais, « Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation, and Amortization », désigne le résultat d'exploitation de la société avant que n'y soient soustraits les dotations aux amortissements et les provisions sur immobilisations, et les dotations nettes des reprises aux dépréciations sur stocks et créances clients. Il met en évidence le profit généré par l'activité indépendamment des conditions de son financement, des contraintes fiscales et du renouvellement de l'outil d'exploitation.

### *5.3.29. Résultat financier*

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie et les flux bancaires, les charges d'intérêt sur les emprunts.

### *5.3.30. Distinction entre le résultat courant et le résultat d'exceptionnel*

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le Groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

### *5.3.31. Crédit d'impôt recherche*

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention d'intégration fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation. Le Crédit d'Impôt Recherche est présenté au poste impôts sur les sociétés dans le compte de résultat.

### *5.3.32. Crédit impôt innovation*

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche et d'innovation peuvent également bénéficier d'un Crédit d'impôt Innovation (CII).

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche et d'innovation ont été encourues. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation. Le Crédit d'Impôt Innovation est présenté au poste impôts sur les sociétés dans le compte de résultat.

### *5.3.33. Impôt sur les résultats*

Conformément aux prescriptions du règlement ANC n°2020-01, un impôt différé est comptabilisé en cas :

- de différence temporaire entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le taux d'impôt qui s'appliquera à la date de reversement de la différence.

En application du règlement ANC n°2020-01, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ; dans cette situation, ils sont retenus à hauteur des passifs d'impôts différés déjà constatés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs deviennent ou restent récupérables ; il est possible dans ce cas de tenir compte d'options fiscales destinées à allonger le délai séparant la date à laquelle un actif d'impôt devient récupérable de celle à laquelle il se prescrit ;
- ou s'il est probable que l'entité pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période ; il est présumé qu'un tel bénéfice n'existera pas lorsque l'entité a supporté des pertes récentes au cours des deux derniers exercices sauf à apporter des preuves contraires convaincantes, par exemple si ces pertes résultent de circonstances exceptionnelles qui ne devraient pas se renouveler dans un avenir prévisible ou si des bénéfices exceptionnels sont attendus.

### *5.3.34. Engagements de retraite*

Le Groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite de la société française. Ce calcul est réalisé en application de la convention collective applicable. Les engagements de retraite figurent dans les engagements hors bilan et ne font pas l'objet d'une provision.

Ces engagements sont évalués selon les hypothèses suivantes en 2022 :

- Taux d'actualisation de 3.77%,
- Taux de revalorisation moyen des salaires de 3.10 % par an,
- Taux de turnover de 1 à 7% par an,
- Table de mortalité publiée par l'INSEE (Années 2018-2020) en considérant une probabilité de survie de 1 pour les salariés ayant 67 ans à la date de clôture des présents comptes annuels,
- Taux de charges sociales de 47.15% pour les cadres ; 33.6% pour les non-cadres.

Les filiales à l'étranger n'ont pas d'engagement de retraite.

### *5.3.35. Résultat net par action*

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires.



## 5.4. INFORMATION SECTORIELLE

### Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Chiffre d'affaires	31/12/2022	31/12/2021
En k€		
Equipements .....	11 236	5 466
Licences et prestations de services .....	21 604	20 999
Maintenance et Service as a Software (SaaS) .....	9 061	6 662
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>41 901</b>	<b>33 127</b>

### Ventilation du chiffre d'affaires par secteur géographique

Chiffre d'affaires	31/12/2022		31/12/2021	
En k€				
France .....	3 307	8%	3 466	10%
EMEA hors France .....	14 241	34%	14 611	44%
Amérique du Nord .....	4 511	11%	4 080	12%
Amérique Latine .....	16 055	38%	8 574	26%
Asie pacifique .....	3 786	9%	2 395	7%
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>41 901</b>		<b>33 127</b>	

## 5.5. INFORMATION SUR LE BILAN

### 5.5.1. Immobilisations incorporelles

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES	31/12/2021	Acquisition	Diminution	31/12/2022
En K€				
Frais de développement .....	4 664	3 091	-	7 755
Concessions, brevets & droits similaires .....	-	11	-	11
Logiciels .....	1 057	99	-	1 156
Autres immobilisations incorporelles .....	38	-	-	38
Immobilisations incorporelles en cours .....	765	2 700	-	3 465
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>6 523</b>	<b>5 901</b>	<b>-</b>	<b>12 424</b>
VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
En K€				
Amt/Dép. frais développ. ....	(770)	(1 404)	-	(2 174)
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires .....	-	(1)	-	(1)
Amt/Dép. logiciels .....	(903)	(100)	-	(1 004)
Amt/Dép. autres immos incorp. ....	(27)	(4)	-	(31)
<b>Total amortissements</b>	<b>(1 700)</b>	<b>(1 509)</b>	<b>0</b>	<b>(3 209)</b>
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>4 823</b>	<b>4 392</b>	<b>0</b>	<b>9 215</b>

Les projets de développement ont été inscrits en immobilisations incorporelles à hauteur de 5,8 m€ en 2022. Ces projets correspondent aux programmes suivants :

- Broadpeak.io : plateforme cloud dotée d'applications clés en main en formule SaaS (Software as a Service) ;
- Origin Packager: ce projet permet de capturer, stocker et formater des contenus live ou à la demande ;
- Video Delivery Mediator : gestionnaire des logiciels de streaming qui permet de contrôler les sessions de streaming des utilisateurs.
- Les applications des produits existants du portefeuille Broadpeak sur la plateforme cloud : Transcodeur, insertion de publicité, Serveurs à haute densité
- Solutions de Multicast ABR

Les dépenses directes de recherche et développement comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2022 représentent 6.7 m€. Le Groupe estime que les frais liés à ces projets ne remplissent pas les critères de comptabilisation à l'actif.

### 5.5.2. Immobilisations corporelles

VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2022
En K€						
Installations tech, matériel & outillage .....	44	132	-	-	-	176
Matériel de bureau .....	304	12	-	-	-	316
Matériel informatique .....	1 703	951	(3)	-	5	2 656
Autres immobilisations corporelles .....	598	22	-	-	-	619
Immobilisations corporelles en cours .....	21	95	-	-	-	117
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>2 670</b>	<b>1 212</b>	<b>(3)</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>3 884</b>
VARIATION DES AMORTISSEMENTS	31/12/2021	Dotations	Reprises	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2022
En K€						
Amt/Dép. install tech, matériel & outil. ....	-	(6)	-	(43)	-	(48)
Amt/Dép. Matériel de bureau .....	(98)	(38)	-	-	-	(136)
Amt/Dép. Matériel informatique .....	(846)	(512)	1	-	(3)	(1 361)
Amt/Dép. autres immobilisations corp. ....	(233)	(221)	-	43	-	(412)
<b>Total amortissements</b>	<b>-</b>	<b>1 177</b>	<b>-</b>	<b>777</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>1 493</b>	<b>435</b>	<b>(2)</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1 927</b>

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées :

- D'agencements et mobilier de bureau,
- De matériel informatique

Le Groupe n'est pas propriétaire des locaux qu'il occupe.

### 5.5.3. Immobilisations financières

VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31/12/2021	Augmentation	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2022
En K€					
Parts sociales et créances immobilisées .....	18	110	-	-	129
Dépôts et cautionnements versés .....	173	2 140	-	2	2 315
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>191</b>	<b>2 250</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2 443</b>
VARIATION DES AMORTISSEMENTS	31/12/2021	Dotations	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2022
En K€					
Dép. prêts & autres - courant	-	(56)	-	-	(56)
<b>Dép. immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>(56)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(56)</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>191</b>	<b>2 195</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2 388</b>

Au titre du contrat de liquidités mis en place le 11 juillet 2022, il ressort 110 K€ en espèces au 31 décembre 2022. Par ailleurs, dans ce cadre, les 15 432 titres autodétenus apparaissent en moins des capitaux propres pour 87 K€.

L'augmentation des dépôts et cautionnement versés correspond à titre principal aux retenues de garantie du Factor pour 1 666 K€ et à des dépôts de garantie versés pour 351 K€.

#### *5.5.4. Tableau des filiales et participations*

Au 31 décembre 2022 le groupe ne détient pas de participations non consolidées.

### 5.5.5. Stocks

STOCKS ET EN-COURS	31/12/2022			31/12/2021		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
En K€						
Stocks MP, fournitures et aut. appro. ...	1 467	(19)	1 448	387	(44)	343
<b>Total stocks et en-cours</b>	<b>1 467</b>	<b>(19)</b>	<b>1 448</b>	<b>387</b>	<b>(44)</b>	<b>343</b>

Le Groupe dispose usuellement d'un stock réduit dans la mesure où les achats de serveurs notamment sont effectués uniquement dans le cadre de commandes fermes de clients. Au 31 décembre 2022, les stocks sont principalement composés de serveurs informatiques, livrés chez un client début 2023.

### 5.5.6. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES CLIENTS	31/12/2022			31/12/2021		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
En K€						
Clients .....	9 775	(387)	9 389	16 362	(359)	16 003
Clients douteux .....	313	(313)	-	269	(269)	-
Factures à établir .....	6 079		6 079	8 200		8 200
<b>Total créances clients</b>	<b>16 167</b>	<b>(699)</b>	<b>15 467</b>	<b>24 831</b>	<b>(628)</b>	<b>24 202</b>

La diminution des créances clients s'explique principalement par la mise en place d'un contrat d'affacturage en 2022, qui permet une cession de créances sans recours.

Le délai de règlement ressort à 32 jours de chiffre d'affaires au 31 décembre 2022 (en tenant compte des créances cédées non financées par le Factor, voir 5.5.7) contre 85 jours au 31 décembre 2021

Les factures à établir correspondent d'une part, à des équipements ou licences livrées non facturées, d'autre part, à la constatation de l'avancement des prestations en comparaison de la facturation (le montant du produit à recevoir s'obtient par différence entre le taux d'avancement appliqué aux dépenses prévisionnelles et le niveau de facturation).

Les créances douteuses sont provisionnées à 100%.

Le tableau ci-dessous présente l'antériorité des créances clients par date d'échéance au 31 décembre 2022.

Antériorité des créances clients	31/12/2022	31/12/2022				
		Non échu	Echu à moins de 3 mois	Echu de 3 à 6 mois	Echu de 6 à 12 mois	Echu à plus de 12 mois
En K€						
Clients	9 775	4 191	1 122	644	2 527	1 292
Dépréciation	(387)	(52)			(48)	(286)
<b>Clients - net</b>	<b>9 388</b>	<b>4 139</b>	<b>1 122</b>	<b>644</b>	<b>2 478</b>	<b>1 006</b>

Le poste clients est impacté par un client export, dont les délais de paiements sont habituellement longs. Au 31 décembre 2022, ce client représente 48% des créances nettes totales, et 56% des créances nettes échues. Aucune dépréciation n'a été constatée sur ce client, la direction considérant la probabilité de recouvrement de cette créance élevée.

## 5.5.7. Autres créances

AUTRES CREANCES	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Provisions	Net	Net
En K€				
Créances sur personnel & org. sociaux .....	14	-	14	12
Créances fiscales - hors IS - courant .....	1 252	-	1 252	973
Etat, Impôt sur les bénéfices .....	4 000	-	4 000	2 902
Impôts différés - actif .....	41	-	41	63
Charges constatées d'avance .....	1 106	-	1 106	1 712
Autres créances .....	2 938	-	2 938	139
Ecart de conversion actif .....	267		267	38
<b>Total autres créances d'exploitation</b>	<b>9 618</b>	<b>-</b>	<b>9 618</b>	<b>5 839</b>

Les créances fiscales hors IS, correspondent principalement à des crédits de TVA au titre des mois de novembre et décembre pour un montant de 680 k€ au 31 décembre 2022 ; de la TVA déductible pour un montant de 398 k€ au 31 décembre 2022.

Les créances au titre de l'impôt sur les bénéfices correspondent au crédit impôt recherche déclaré au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 3 999 k€

Le remboursement du CIR 2021 a été perçu par le Groupe en juillet 2022. Le remboursement du CIR 2022 est attendu mi-2023.

Au 31 décembre 2022, les charges constatées d'avance correspondent principalement à des abonnements informatiques et des locations immobilières.

Les autres créances intègrent les créances cédées non-financées par le factor pour un montant de 2 649 k€, ainsi qu'un apport en capital non-versé de 113 k€ correspondant à des exercices de stock options en cours.

### 5.5.8. Etat des échéances des créances

AUTRES CREANCES	31/12/2022	< N+1	de N+2 à N+5	> N+5
En K€				
Créances sur personnel & org. sociaux .....	14	14	-	-
Créances fiscales - hors IS .....	1 252	1 252	-	-
Etat, Impôt sur les bénéfices .....	4 000	4 000	-	-
Impôts différés - actif .....	41	41	-	-
Autres créances .....	2 938	2 938	-	-
Charges constatées d'avance .....	1 106	1 106	-	-
Ecart de conversion actif .....	267	267	-	-
<b>Total créances d'exploitation</b>	<b>9 618</b>	<b>9 618</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 5.5.9. Trésorerie

DISPONIBILITES	31/12/2022	31/12/2021
En K€		
VMP - Equivalents de trésorerie .....	2 000	0
Disponibilités .....	8 929	2 704
<i>Dont retenues de garantie Daily</i> .....	0	145
<b>Trésorerie active</b>	<b>10 929</b>	<b>2 704</b>
Concours bancaires (trésorerie passive) .....	146	2 387
<b>Trésorerie passive</b>	<b>146</b>	<b>2 387</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>10 783</b>	<b>316</b>

La diminution des concours bancaires s'explique par l'absence de financements MCNE et AED au 31 décembre 2022.

### 5.5.10. Capitaux propres

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Société s'élève à 249 928 € décomposé en 12 496 406 titres d'une valeur nominale de 0.02 euros, entièrement libérés et répartis comme suit :

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombres de titres				
		31/12/2021	Créés	Regroupement	IPO	31/12/2022
Actions .....	0,0200	18 742 250	5 156	(9 371 125)	3 120 125	12 496 406

Suite à l'assemblée générale du 8 Avril 2022, il a été procédé à un regroupement d'actions par deux : 2 actions d'une valeur nominale d'un centime d'euros (0,01€) sont devenues 1 action d'une valeur nominale de deux centimes d'euros (0,02 €) chacune.

Suite à l'introduction en Bourse du 10 Juin 2022, le président a constaté l'émission d'un nombre total de 3 120 125 actions nouvelles d'une valeur nominale de deux centimes d'euros (0,02€) chacune, intégralement libérées par versement en numéraire et l'augmentation corrélative du capital social, soit une augmentation du capital social d'un montant total nominal de 62 402,50 € assortie d'une prime d'émission de 19 937 598,75 € (6,39 € par action).

Les exercices des BSPCE et Stock options attribués en 2019 au cours de l'année 2022 ont entraîné la création et l'émission d'un nombre total de 5 156 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0.02 Euros chacune. Il a été constaté l'augmentation du capital social d'un montant de 103.12 Euros.

#### Bon de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSCPE)

L'Assemblée générale du 30 décembre 2019 a accordé aux salariés de la société les BSCPE dont les principales caractéristiques figurent ci-après

BSCPE	31/12/2022	31/12/2021
Date d'assemblée ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSCPE	03/07/19	03/07/19
Date de la décision d'attribution par le président	31/12/19	31/12/19
Nombre maximum de BSCPE autorisés	986 261	986 261
Nombre de BSCPE attribués (1)	383 500	383 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	191 750	383 500
dont le nombre pouvant être souscrites par les mandataires	-	-
Point de départ d'exercice des BSCPE (2)	31/12/20	31/12/20
Date d'expiration des BSCPE	31/12/29	31/12/29
Prix d'exercice des BSCPE	3,30 €	1,65 €
Modalités d'exercice	(1)	(1)
Nombre cumulé de BSCPE caducs ou annulés	22 063	10 219
Nombre de BSPCE exercés	8 437	3 281
Nombre de BSCPE restant en circulation	353 000	370 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	176 500	370 000

(1) Les BSPCE ont été attribués sous la condition suspensive de la signature par chacun des bénéficiaires d'un engagement contractuel avec l'ensemble des associés de la Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- existence d'un droit de préemption au profit des fondateurs de la Société ainsi qu'Eutelsat et Technicolor Delivery Technologies SAS au prorata de leur participation respective dans le capital de la Société.
- existence d'un droit de sortie conjointe totale dans l'hypothèse où un ou plusieurs fondateurs de la Société ainsi qu'Eutelsat et Technicolor Delivery Technologies SAS accepteraient une offre qui permettrait à ce ou ces tiers de détenir le contrôle de la Société au sein de l'article L.233-3 I du code de commerce.
- existence d'une obligation de cession forcée prenant la forme d'une promesse irrévocable de vente dès lors que l'un ou plusieurs des associés de la Société ou un tiers agissant seul ou de



concert viendrai(en)t à faire une offre d'achat portant sur au moins 95% du capital de la Société. Ces engagements contractuels ont été conclus pour une durée de 10 ans à compter du 2 juillet 2019. Ils sont renouvelables par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

Chaque bénéficiaire a la possibilité d'exercer ses BSPCE 2019, tant qu'il est salarié de la Société, dans les proportions et selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 25% depuis le 31 décembre 2020 ;
- puis à hauteur de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé depuis le 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

## Stock-options

L'Assemblée générale du 30 décembre 2019 a accordé aux salariés des sociétés Broadpeak Systems Corp. (USA) et Broadpeak Asie Pacifique (Singapour) les stock-options dont les principales caractéristiques figurent ci-après :

31-déc-22	Stock- options USA	Stocks- options Singapour
Nombre maximum de stock-options autorisés	986 261	986 261
Nombre de stock-options attribués	237 500	211 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	237 500	211 000
Point de départ d'exercice des stocks options	31-déc.-20	31-déc.-20
Date d'expiration des stocks options	30-déc.-29	30-déc.-29
Prix d'exercice des stocks options	1,65 €	1,65 €
Modalité d'exercice	(1)	(1)
Nombre de stock-options exercés	0	73 905
Nombre cumulé de stock-options caducs ou annulés	15 000	11 845
Nombre de stock-options restant en circulation	222 500	125 250
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	111 250	62 625

(1) Les stock-options ont été attribués sous la condition suspensive de la signature par chacun des bénéficiaires d'un engagement contractuel avec l'ensemble des associés de la Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- existence d'un droit de préemption au profit des fondateurs de la Société ainsi qu'Eutelsat et Technicolor Delivery Technologies SAS au prorata de leur participation respective dans le capital de la Société ;
- existence d'un droit de sortie conjointe totale dans l'hypothèse où un ou plusieurs fondateurs de la Société ainsi qu'Eutelsat et Technicolor Delivery Technologies SAS accepteraient une offre qui permettrait à ce ou ces tiers de détenir le contrôle de la Société au sein de l'article L.233-3 I du code de commerce ;
- existence d'une obligation de cession forcée prenant la forme d'une promesse irrévocable de vente dès lors que l'un ou plusieurs des associés de la Société ou un tiers agissant seul ou de concert viendrai(en)t à faire une offre d'achat portant sur au moins 95% du capital de la Société.

Ces engagements contractuels ont été conclus pour une durée de 10 ans à compter du 2 juillet 2019. Ils sont renouvelables par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

Chaque bénéficiaire a la possibilité d'exercer ses stock-options, tant qu'il est salarié du Groupe ou mandataire de la Société, dans les proportions et selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 25% depuis le 31 décembre 2020 ;
- puis à hauteur de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé depuis le 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

### 5.5.11. Provisions

PROVISIONS	31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	31/12/2022
En K€				
Provisions pour litiges .....	40	-	(40)	-
Autres provisions pour risques .....	38	-	(38)	-
<b>Provisions</b>	<b>78</b>	<b>-</b>	<b>(78)</b>	<b>-</b>

### 5.5.12. Emprunts et dettes financières

DETTES FINANCIERES	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
En K€				
Emprunts obligataires .....	4 717	-	(4 717)	-
Emprunts auprès des établis. de crédit .....	5 137	650	(979)	4 807
Autres emprunts et dettes assimilées .....	1 079	-	(146)	933
Intérêts courus sur emprunts .....	377	-	(379)	(2)
Concours bancaires courants .....	2 387		(2 241)	146
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	<b>13 698</b>	<b>650</b>	<b>(8 463)</b>	<b>5 884</b>

ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES	31/12/2022	N+1	N+2 à N+5	> N+5
En K€				
Emprunts obligataires .....	-		-	
Emprunts auprès des établis. de crédit .....	4 807	1 515	3 292	
Autres emprunts et dettes assimilées .....	933	129	560	245
Intérêts courus sur emprunt .....	(2)		(2)	
Concours bancaires courants .....	146	146		
<b>Dettes financières</b>	<b>5 884</b>	<b>1 790</b>	<b>3 849</b>	<b>245</b>

#### Emprunts obligataires :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juillet 2019 a décidé de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions ordinaires de la société (les « OCA »), à un prix de souscription de 1.65 euro chacune.

Cet emprunt obligataire, de 4 199 999 euros, a les principales caractéristiques suivantes :

- Montant : 4 199 999 euros
- Nombre d'obligations : 2 545 454
- Valeur nominale : 1.65 euro
- Date de souscription : 2 juillet 2019
- Date d'expiration : 2 juillet 2024
- Intérêt au taux annuel de 8.00 %
- Les intérêts courus au titre d'une année sont capitalisés et portent eux-mêmes intérêt au même taux que le principal des OCA 2019

Cet emprunt n'est pas assorti d'une prime de non-conversion.

Les intérêts financiers calculés au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 219 K€, et s'ajoutent aux intérêts capitalisés des exercices antérieurs pour 893 k€

En juillet 2022, la société a procédé aux remboursements des obligations convertibles pour 5 313 K€ conformément à l'engagement indiqué à l'article 6.5.5.2 du Document d'enregistrement de la Société approuvé le 3 mai 2022 sous le numéro I.22-019 par l'Autorité des marchés financiers (l'«AMF»).

## Emprunts auprès des établissements de crédit :

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont pour objet le financement de l'innovation, le renforcement de la structure financière et le financement des besoins à court terme.

Le détail de chaque ligne existant au 31 décembre 2022 est le suivant :

Organisme	Objet	Date Octroi	Montant	Taux	Type de taux	Capital Restant dû en euro au 31/12/2022	Dont <1 an En €	Dont de 1 à 5 ans En €	Dont > 5 ans En €
BNP	Prêt MT	11/07/2017	66 518	0,85%	Fixe	23 703	9 503	14 200	-
BNP	Prêt MT	11/07/2017	23 482	0,85%	Fixe	7 978	3 527	4 451	-
BPGO	Prêt Innov Plus	18/07/2017	90 000	0,65%	Fixe	27 473	13 016	14 457	-
CRCA	Prêt MT	31/10/2017	150 000	1,05%	Fixe	51 842	21 829	30 013	-
CRCA	Prêt MT	19/06/2017	90 000	0,95%	Fixe	26 641	13 120	13 518	-
BNP	Prêt MT	21/06/2019	83 333	1,20%	Fixe	45 500	11 937	33 563	-
CRCA	Prêt MT	20/05/2019	83 000	1,17%	Fixe	48 973	11 914	37 060	-
CRCA	Prêt MT	18/06/2019	170 000	1,08%	Fixe	75 783	35 748	40 035	-
BPGO	Prêt MT	30/07/2029	70 000	1,05%	Fixe	41 887	9 985	31 902	-
BPGO	PGE	26/05/2020	1 600 000	0,25%	Fixe	1 369 566	397 320	972 246	-
CRCA	PGE	15/05/2020	1 600 000	0,25%	Fixe	1 368 853	397 981	970 872	-
BNP	PGE	02/06/2020	800 000	-	Fixe	684 822	198 623	486 200	-
BPGO	Prêt Innov Plus	31/12/2021	150 000	0,81%	Fixe	112 954	37 347	75 607	-
Caisse Epargne	Prêt MT	24/04/2022	150 000	0,70%	Fixe	128 386	37 259	91 126	-
Arkea	Prêt MT	17/06/2022	500 000	1,72%	Fixe	439 361	122 850	316 511	-
<b>Total emprunts auprès des établissements de crédit</b>						<b>4 453 720</b>	<b>1 321 958</b>	<b>3 131 760</b>	<b>-</b>
BPO	Crédit bail	*	516 999		Fixe	353 558	193 429	160 128	-
<b>Total Crédit Bail</b>						<b>353 558</b>	<b>193 429</b>	<b>160 128</b>	<b>-</b>
BPI	PTZI	24/01/2017	180 000	-	Fixe	90 000	36 000	54 000	-
BPI	Prêt collectivités	21/07/2017	200 000	0,58%	Fixe	90 718	40 173	50 545	-
BPI	Prêt Innovation	10/02/2016	350 000	1,83%	Fixe	52 500	52 500	-	-
BPI	PRDJ	17/12/2021		0,71%	Fixe	700 000	-	455 000	245 000
<b>Total autres emprunts et dettes assimilées</b>						<b>933 218</b>	<b>128 673</b>	<b>559 545</b>	<b>245 000</b>

Aucun de ces emprunts n'est soumis à des clauses de respect de ratios financiers.

Le Groupe a souscrit des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) pour un total de 4 000 000 Euros en 2020, amortissables sur 5 ans et dont les échéances de remboursement ont débuté en juin 2022.

### 5.5.13. Dettes fournisseurs et autres dettes

<b>DETTES FOURNISSEURS</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
En K€		
Fournisseurs .....	8 770	6 989
<b>Total dettes fournisseurs</b>	<b>8 770</b>	<b>6 989</b>

<b>AUTRES DETTES</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Dettes sociales .....	4 100	3 475
Dettes fiscales .....	346	684
Comptes courants - passif .....	114	-
Produits constatés d'avance .....	2 920	4 129
Ecart de conversion sur autres dettes et créances - passif .....	305	188
Acomptes reçus .....	-	2 053
Autres dettes .....	592	21
<b>Total autres dettes</b>	<b>8 377</b>	<b>10 550</b>

<b>ECHÉANCIER DES FOURNISSEURS</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>&lt; N+1</b>	<b>N+2 à N+5</b>	<b>&gt; N+5</b>
En K€				
Fournisseurs .....	8 770	8 770	-	-
<b>Total dettes fournisseurs</b>	<b>8 770</b>	<b>8 770</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>ECHÉANCIER DES AUTRES DETTES</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>&lt; N+1</b>	<b>N+2 à N+5</b>	<b>&gt; N+5</b>
En K€				
Dettes sociales .....	4 100	4 100	-	-
Dettes fiscales .....	346	346	-	-
Comptes courants - passif .....	114	114	-	-
Produits constatés d'avance .....	2 920	2 920	-	-
Ecart de conversion sur autres dettes et créances - passif .....	305	305	-	-
Autres dettes .....	592	592	-	-
<b>Autres autres dettes</b>	<b>8 377</b>	<b>8 377</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'augmentation des dettes fournisseurs de 1 781 K€, soit 25%, provient à titre principal de la progression de l'activité, notamment sur les trois derniers mois de l'exercice, tandis que le délai de paiement des fournisseurs demeure globalement stable. Il en est de même pour les dettes sociales dont la progression est corrélée à celle des charges de personnel.

Les dettes fiscales correspondent principalement à de la TVA collectée pour un montant de 215 K€ au 31 décembre 2022

Les produits constatés d'avance (2919 K€) correspondent à des niveaux de facturations émises supérieurs à l'avancement des projets en cours à la date de clôture. Ils correspondent notamment à des prestations de maintenance à hauteur de 1780 K€ au 31 décembre 2022 Le solde de 1139 K€ correspond principalement à de fournitures de solutions matérielles et logicielles avec des jalons de facturation anticipés

Les autres dettes correspondent principalement à des acomptes perçus sur des commandes clients pour un montant de 541 K€ au 31 décembre 2022.

## 5.6. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 5.6.1. Chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires est la suivante :

<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
En k€		
Production vendue de biens .....	11 236	5 466
Production vendue de services .....	30 665	27 662
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>41 901</b>	<b>33 127</b>

### 5.6.2. Autres produits d'exploitation

<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
En k€		
Production immobilisée .....	5 883	2 281
Subventions d'exploitation .....	35	206
Gains de change sur dettes et créances commerciales - Réalisés .....	783	175
Autres produits .....	1	12
Transferts de charges d'exploitation .....	3	8
Rep. dép. des stocks MP et marchandises .....	25	0
Rep./dép. des créances (actif circulant) .....	379	1
Rep./provisions d'exploitation .....	0	326
<b>Total autres produits d'exploitation</b>	<b>7 110</b>	<b>3 008</b>

La production immobilisée correspond à l'activation des frais de R&D, voir note 5.5.1.

Le Groupe a constaté des gains de change sur ses créances et dettes libellées en devises pour un montant de 783 K€ en 2022.

Une reprise sur provision pour dépréciation des créances a été constatée pour 379 K€, tandis qu'une dotation a été constituée pour 451 K€, voir note 5.6.8.

### 5.6.3. Achats consommés

Achats consommés	31/12/2022	31/12/2021
En k€		
Achat de hardwares .....	(9 084)	(4 654)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro. ....	1 081	330
Autres achats .....	(2 163)	(1 741)
Transports sur ventes .....	(338)	(203)
Achats non stockés de matières et fournitures .....	(165)	(108)
<b>Total Achats consommés</b>	<b>(10 669)</b>	<b>(6 376)</b>

Les achats consommés représentent 10 669 K€ en 2022, en hausse de 67% par rapport à 2021, et sont principalement constitués :

- d'achats d'équipements correspondant aux achats de matériels réalisés auprès de fournisseurs externes, le Groupe ne fabricant pas les équipements livrés à ses clients. Les achats de hardwares se sont élevés à 9 084 K€ en 2022, en hausse de plus de 95% par rapport à 2021 en lien avec la hausse de l'activité ventes d'équipements de 105 % ;
- Une partie de ces achats a été mise en stock pour 1081 k€ pour des projets livrés et facturés début 2023
- d'autres achats s'élèvent à 2163 K€, et correspondent à des achats de logiciels, de prestations de maintenance et de sous-traitance directement imputables à des projets.

### 5.6.4. Charges de personnel

Charges de personnel	31/12/2022	31/12/2021
En k€		
Salaires brutes .....	(15 222)	(11 763)
Charges sociales .....	(4 527)	(3 548)
Autres charges de personnel .....	(260)	(183)
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>(20 009)</b>	<b>(15 494)</b>

La progression des charges de personnel de 4 515 K€, soit 29.1% entre 2021 et 2022 résulte principalement d'un effet volume. En effet, l'effectif fin de période progresse de 17% entre ces deux exercices (28 embauches nettes), auquel s'ajoute l'effet année pleine des embauches 2021.

### 5.6.5. Autres charges d'exploitation

Charges externes	31/12/2022	31/12/2021
En k€		
Prestations externes France .....	(5 137)	(3 743)
Prestations externes Hors France .....	(4 073)	(2 487)
Sous-traitance diverse .....	(213)	(192)
Locations et charges locatives .....	(979)	(576)
Entretiens et réparations .....	(216)	(198)
Primes d'assurance .....	(367)	(295)
Personnel mis à disposition .....	(186)	0
Rémun. d'intermédiaires & honoraires .....	(890)	(745)
Commissions sur ventes .....	(1 012)	(804)
Publicités .....	(1 371)	(573)
Transports .....	(24)	(12)
Déplacements, missions .....	(1 356)	(288)
Frais postaux .....	(117)	(103)
Services bancaires .....	(93)	(107)
Autres charges externes .....	(287)	(165)
Pertes de change sur dettes et créances commerciales - Réalisées .....	(382)	(355)
<b>Total Charges externes</b>	<b>(16 700)</b>	<b>(10 644)</b>

Les autres charges d'exploitation sont de 16 700 K€ en 2022, soit une hausse de 57% par rapport à 2021, qui s'explique essentiellement par :

- Les prestations externes en France s'élèvent à 5 137 K€ en 2022 (+37% par rapport à 2021). Elles correspondent au recours à des Entreprises de Services du Numérique, principalement pour renforcer les équipes R&D et Support ;
- Hors France, les prestations externes correspondent à des consultants qui renforcent la structure au niveau Commerce et Opérations dans les pays où le Groupe n'est pas présent. Elles s'élèvent à 4 073 K€ en 2022 (+63% par rapport à 2021). Du fait de l'accélération de la croissance des ventes hors du territoire européen, le Groupe a eu davantage recours à ces consultants au cours du dernier exercice ;
- L'augmentation des frais de publicité (+798 K€ soit +139% par rapport à 2021) et des déplacements et missions (+1 068 K€ soit +370 % par rapport à 2021) qui s'explique par la reprise des salons et déplacements internationaux en 2022 par rapport aux annulations sur toute l'année 2021 en raison du contexte sanitaire.

Par ailleurs, les autres postes se décomposent principalement par :

- des commissions sur ventes, qui s'établissent à 1 012 K€ en 2022, en liaison avec les ventes réalisées avec les agents et distributeurs, comparable aux ventes réalisées en interne ;
- des locations et charges locatives qui s'élèvent à 979 K€, en augmentation du fait de nouvelles surfaces de bureaux louées en France
- des honoraires pour 890 K€ qui correspondent aux prestations d'expertises spécifiques (brevets, juridiques, comptables, , RH, etc.) ;
- des pertes de change sur dettes et créances libellées en devises pour 382 K€

### 5.6.6. Impôts et taxes

Impôts et taxes	31/12/2022	31/12/2021
En k€		
Impôts et taxes sur rémunérations .....	(254)	(224)
Autres impôts et taxes .....	(366)	(432)
<b>Total Impôts et taxes</b>	<b>(620)</b>	<b>(656)</b>

Les autres impôts et taxes correspondent principalement à des retenues à la source sur des ventes réalisées principalement en Amérique Latine constatées pour un montant de 203 K€ au titre de l'exercice 2022.

### 5.6.7. Indicateurs alternatifs de performance

#### Marge brute et Marge brute ajustée

Marge brute	31/12/2022	31/12/2021
En K€		
Chiffres d'affaires .....	41 901	33 127
Production stockée .....	-	-
Achats consommés .....	(10 669)	(6 376)
<b>Marge brute</b>	<b>31 232</b>	<b>26 751</b>
<b>Taux de marge brute</b>	<b>74,54%</b>	<b>80,75%</b>
Commissions sur ventes .....	(1 012)	(804)
<b>Marge brute ajustée</b>	<b>30 220</b>	<b>25 947</b>
<b>Taux de marge brute ajustée</b>	<b>72,12%</b>	<b>78,32%</b>

La diminution du taux de marge brute s'explique principalement par la proportion des ventes d'équipements dans le Chiffre d'affaires 2022.

#### EBITDA

Le Groupe a fait le choix de communiquer sur l'agrégat « EBITDA » compte tenu de son caractère significatif quant à l'analyse de sa performance financière.

EBITDA	31/12/2022	31/12/2021
En K€		
Résultat d'exploitation .....	(1 567)	1 348
Dotations aux Amort./Prov. sur immo. ....	2 129	1 035
Valeur nette des prov. pour dép. actif circulant .....	31	582
<b>EBITDA</b>	<b>593</b>	<b>2 965</b>
<b>Taux d'EBITDA</b>	<b>1,41%</b>	<b>8,95%</b>



### 5.6.8. Dotations aux amortissements et provisions

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EXPLOITATION	31/12/2022	31/12/2021
En K€		
Dotations amortissements immobilisations incorporelles .....	(1 509)	(761)
Dotations amortissements immobilisations corporelles .....	(621)	(274)
Dotations aux provisions sur actif circulant .....	(451)	(583)
<b>Total dotations aux amortissements et provisions d'exploitation</b>	<b>(2 580)</b>	<b>(1 618)</b>

Le poste dotations aux amortissements et provisions s'élève à 2 580 K€ en 2022, soit +59% par rapport à l'exercice 2021. Cette hausse provient essentiellement :

- des amortissements relatifs aux immobilisations incorporelles qui sont passés de 761 K€ en 2021 à 1 509 K€ causés par une hausse des amortissements des frais de développement, qui font suite à la mise en service de projets de R&D capitalisés ;
- des amortissements relatifs aux immobilisations corporelles qui sont passés de 274 K€ en 2021 à 621 K€ en 2022, en lien avec les acquisitions de l'exercice.
- Par ailleurs, une dotation aux provisions pour créances clients a été constituée pour 451 K€ (contre 583 K€ en 2021) tandis qu'une reprise a été constatée pour 379 K€ (voir note 5.6.2), soit une charge nette de 72 K€ sur l'exercice 2022.

### 5.6.9. Résultat financier

RESULTAT FINANCIER	31/12/2022	31/12/2021
En K€		
Charges d'intérêts .....	(291)	(442)
Résultat sur change .....	(239)	110
Autres produits et charges financières .....	(75)	3
Dot / Rep sur provisions financières .....	(17)	-
<b>Total Résultat Financier</b>	<b>(622)</b>	<b>(329)</b>

Le résultat financier s'élève à (622) K€ en 2022, en diminution de (293) K€ par rapport en 2021, ou le résultat financier était de (329) K€. Cette évolution résulte des effets de change de devises (principalement USD) pour (349) K€. Ainsi le résultat de change inscrit en résultat financier est négatif de (239) K€ en 2022 alors qu'un gain de 110 K€ a été constaté en 2021, voir note 5.7.5.

Les charges d'intérêts correspondent par ailleurs principalement aux intérêts des OCA 2019, soit une charge de 220 K€ en 2022 contre 376 K€ en 2021, du fait du remboursement effectué en juillet 2022. Les autres charges d'intérêts sur emprunts s'élèvent à 71 K€ en 2022, contre 66 K€ en 2021.

Les dotations (+38 K€) et reprises (-55 K€) sur provisions financières concernent des provisions pour écarts de conversion USD, voir note 5.7.5.

### 5.6.10. Résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTIONNEL	31/12/2022	31/12/2021
En K€		
Plus ou moins value sur cession d'immobilisations .....	(2)	0
Subventions d'investissement virées au résultat .....	0	199
Produits (charges) net(te)s sur exercices antérieurs .....	46	26
Dot / Rep sur provisions exceptionnelles .....	(117)	(40)
Plus ou moins value de consolidation .....	-	-
Autres produits (charges) exceptionnel(le)s .....	(257)	(0)
<b>Total Résultat Exceptionnel</b>	<b>(329)</b>	<b>185</b>

Une dotation exceptionnelle aux amortissements de 156 K€ a été constatée afin d'accélérer les amortissements sur les aménagements des locaux actuels loués en France. Par ailleurs, le résultat exceptionnel est impacté par une régularisation de charge sur exercice antérieur constatée sur la filiale US pour 203 K€.

### 5.6.11. Impôt

VENTILATION DE LA CHARGE / PRODUIT D'IMPOT	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
En K€			
Charge / (produit d'impôt courant) .....	3 972	2 907	1 065
Charge / (produit d'impôt différé) .....	(22)	7	(29)
<b>Total de l'impôt</b>	<b>3 949</b>	<b>2 914</b>	<b>1 036</b>

VENTILATION DES IMPOTS DIFFERES	31/12/2022	31/12/2021
En K€		
Différences temporaires .....	34	59
Retraitements fiscaux et d'harmonisations .....	7	4
<b>Total Impôts différés nets</b>	<b>41</b>	<b>63</b>
Actifs d'impôts différés .....	41	63
Passifs d'impôts différés .....		0
<b>Total Impôts différés nets</b>	<b>41</b>	<b>63</b>

<b>PREUVE D'IMPÔT</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
En K€		
Résultat consolidé net d'impôt .....	1 430	4 118
Charge / Produit d'impôt .....	3 949	2 914
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>(2 519)</b>	<b>1 204</b>
Taux d'impôt théorique .....	25,00%	26,50%
Impôt théorique calculé .....	630	(319)
<b>Impacts</b> .....		
Incidence de la déduction des frais d'augmentation de capital .....	433	
Incidence des autres différences permanentes fiscales .....	16	60
Utilisation de déficit non activé (+) ou déficit non activé (-) .....	(1 126)	273
Crédit d'impôts .....	3 992	2 902
Incidence des variations de taux d'impôt .....	5	(2)
Autres .....	(0)	(1)
<b>Total de l'impôt effectif</b>	<b>3 949</b>	<b>2 914</b>

#### **Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Innovation :**

Le Groupe a déclaré des crédits d'impôt recherche et crédit d'impôt innovation pour des montants respectifs de 3 981 K€ et 11 K€ au titre de l'exercice 2022.

#### **Déficits reportables**

Les déficits reportables ne sont pas activés par le Groupe. Le solde cumulé des déficits reportables non activés représentent une base de 12 769 K€ au 31 décembre 2022. Ces déficits sont reportables de façon illimitée dans le temps.

#### *5.6.12. Résultat par action*

<b>Résultat par action</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
En K€		
Résultat net (en K€) .....	1 430	4 118
Nombre moyen d'actions pondéré .....	12 496 406	18 742 250
<i>Résultat par action (en €)</i> .....	<i>0,1145</i>	<i>0,2197</i>
Nombre moyen d'actions pondéré dilué .....	12 846 781	22 091 204
<i>Résultat dilué par action (en €)</i> .....	<i>0,1113</i>	<i>0,1864</i>

Le nombre d'instruments dilutifs existants à chaque clôture est le suivant :

<b>Dilution potentielle totale</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Nombre d'actions composant le capital actuel</b>	<b>12 496 406</b>	<b>18 742 250</b>
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des plans de BSCPE 2019	176 500	370 000
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des stocks-options (Plan US et Singapour)	173 875	433 500
Nombre d'actions maximal à provenir de la conversion des OCA 2019	0	2 545 454
<b>Nombre total d'actions susceptibles d'être créées</b>	<b>350 375</b>	<b>3 348 954</b>
<b>Nb d'actions composant le capital dilué</b>	<b>12 846 781</b>	<b>22 091 204</b>
% dilution potentielle (base capital actuel)	2,80%	17,87%
% dilution potentielle (base capital dilué)	2,73%	15,16%

## 5.7. AUTRES INFORMATIONS

### 5.7.1. Effectifs

<b>EFFECTIF PAR CATEGORIE</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Cadres .....	187	160
Agents de maîtrise .....	0	0
employés .....	3	2
Ouvrier .....	0	0
<b>Total de l'effectif</b>	<b>190</b>	<b>162</b>

### 5.7.2. Transactions avec les parties liées

Hors rémunération des dirigeants, les transactions conclues avec des parties liées correspondent à des prestations ou loyers facturés par des Sociétés immobilières détenues par les actionnaires et/ou dirigeants du Groupe, à des conditions de marché et de règlement habituelles pour ce type de prestations.

### 5.7.3. Rémunération des dirigeants

<b>Rémunérations des dirigeants</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Jacques Le Mancq - Président Directeur Général</b>		
Rémunération fixe	117 425	111 543
Rémunération variable annuelle	59 692	40 741
Rémunérations variables pluriannuelles		n/a
Rémunération exceptionnelle	10 000	n/a
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur		n/a
Avantages en nature		n/a

### 5.7.4. Honoraires des commissaires aux comptes

(En millier d'euros)		Deloitte & Associés	Geirec	Total
31/12/2022	Certification des comptes	50	27	77
	Services autres que la certifications des comptes (SACC)			
31/12/2021	Certification des comptes	10	10	20
	Services autres que la certifications des comptes (SACC)			

### 5.7.5. Stratégie de couverture de change

Au 31 décembre 2022, le Groupe réalise plus de la moitié de ses ventes en USD. Son chiffre d'affaires reporté en euros est ainsi influencé par les variations de la parité Euro/USD. Ainsi, toute variation de la devise américaine par rapport à l'euro aura un impact significatif à la hausse ou à la baisse sur le niveau d'activité reporté.

Par ailleurs de l'ordre de 40% des charges du Groupe sont en devises au 31 décembre 2022, principalement en USD.

Le Groupe a ponctuellement réalisé des opérations de couverture de change mais n'a pas mis en place de couverture systématique en considérant notamment que son exposition aux devises étrangères est partiellement compensée entre ses ventes et achats en devises étrangères.

Au 31 décembre 2022, le Groupe dispose d'un contrat d'achat à terme d'USD au cours de change de 1.0569 pour 300 KUSD.

L'incidence nette des gains et pertes de change constitue un profit de 145 K€ € au titre de 2022.

Incidence nette des gains et pertes de change sur le résultat avant impôts	31/12/2022	31/12/2021
Reprise / provisions d'exploitation .....	0	326 cf note 5.6.2
Gains de change/ opérations courantes - réalisés .....	783	175 cf note 5.6.2
Pertes de change / opérations courantes - réalisées .....	(382)	(355) cf note 5.6.5
Dot° prov pour risques et charges .....	0	0 cf note 5.6.8
<b>Impact net / résultat d'exploitation en K€</b>	<b>401</b>	<b>146</b>
Résultat sur change .....	(239)	110 cf note 5.6.9
Dot°/ Repr sur provisions financières .....	(17)	0 cf note 5.6.9
<b>Impact net / résultat financier en K€</b>	<b>(256)</b>	<b>110</b>
<b>Impact net / résultat avant impôts en K€</b>	<b>145</b>	<b>256</b>

### 5.7.6. Engagements hors-bilan

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

Nantissement du fonds de commerce en garantie d'emprunts bancaires pour un montant restant dû au 31 décembre 2022 de 280 417 euros, intérêts courus inclus.

#### Engagements financiers

##### Engagements reçus

Aucun engagement reçu au 31/12/2022.

### Engagements donnés

Le montant des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève à 10.6 m€ dont 6.8 m€ non échus.

Il n'y a pas de créances cédées dans le cadre du Dailly au 31 décembre 2022.

### **Engagements de location simple**

En K€	Total restant dû au 31/12/2022	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements de location simple .....	15 594	746	4 974	9 875

Le groupe a prévu de déménager son siège social dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2023. Un bail ferme de 12 ans a été conclu dans ce cadre en décembre 2021, avec effet à la livraison des bâtiments prévue au 01/10/23, pour une superficie de 6 092 m2 à comparer à une superficie occupée de 2 511 m2 au 31 décembre 2022. Une partie de ces nouvelles surfaces pourra le cas échéant faire l'objet d'une sous-location à un tiers.

### **Engagement en matière de pensions et retraites**

L'engagement correspondant aux droits acquis par les salariés en matière d'indemnité de départ volontaire en retraite s'élève à 634 K€ au 31 décembre 2022 contre 492 K€ au 31 décembre 2021.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 31 DECEMBRE 2022**

# **BROADPEAK**

Société anonyme

15 rue Claude Chappe - Zone des Champs Blancs

35510 CESSON-SEVIGNE

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2022



Geirec

276 rue de Chateaugiron

35063 Rennes cedex

S.A.S. au capital de 385 600€

428 929 517 RCS Rennes

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# BROADPEAK

Société anonyme

15 rue Claude Chappe - Zone des Champs Blancs

35510 CESSON-SEVIGNE

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

---

A l'assemblée générale de la société BROADPEAK

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BROADPEAK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment d'établir des comptes consolidés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Frais de recherche et développement**

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société en matière de frais de recherche et développement, telles que décrites en notes « 5.3.9. Immobilisations incorporelles » et « 5.5.1. Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la détermination de leur valeur actuelle. Nous avons également vérifié les informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rennes, le 28 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Geirec

Deloitte & Associés

Anthony ROUSSEAU

Guillaume RADIGUE

**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement	7 755 205	2 173 592	5 581 613	3 893 923	1 687 690	43.34	
	Concessions, brevets et droits similaires	1 166 383	1 004 425	161 958	153 306	8 651	5.64	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	3 502 474	30 879	3 471 596	776 030	2 695 566	347.35	
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	175 793	48 302	127 492	1 225	126 267	NS	
	Autres immobilisations corporelles	2 990 033	1 665 450	1 324 583	958 580	366 003	38.18	
	Immobilisations en cours	116 531		116 531	21 350	95 181	445.81	
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence								
Autres participations	64 770		64 770	64 770				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	6 818		6 818	6 818				
Prêts								
Autres immobilisations financières	2 334 188	55 519	2 278 669	127 986	2 150 682	NS		
<b>Total II</b>	<b>18 112 195</b>	<b>4 978 166</b>	<b>13 134 029</b>	<b>6 003 988</b>	<b>7 130 041</b>	<b>118.76</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements	1 467 412	19 396	1 448 016	342 503	1 105 513	322.77	
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	22 275		22 275	24 450	2 175	8.89	
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	16 236 881	699 427	15 537 454	24 202 480	8 665 026	35.80	
	Autres créances	8 237 362		8 237 362	4 033 109	4 204 253	104.24	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	10 854 542		10 854 542	2 582 036	8 272 506	320.39		
Charges constatées d'avance (3)	1 002 543		1 002 543	1 592 614	590 071	37.05		
<b>Total III</b>	<b>37 821 015</b>	<b>718 823</b>	<b>37 102 192</b>	<b>32 777 192</b>	<b>4 325 000</b>	<b>13.20</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)	267 009		267 009	38 354	228 655	596.16	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>56 200 220</b>	<b>5 696 990</b>	<b>50 503 230</b>	<b>38 819 535</b>	<b>11 683 695</b>	<b>30.10</b>		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 249 928 )	249 928		187 423		62 506	33.35
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	20 786 006		2 564 541		18 221 464	710.52
	Ecarts de réévaluation						
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	18 742		17 042		1 700	9.98
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	4 715 514		1 037 337		3 678 177	354.58
	Report à nouveau			59 527		59 527	100.00
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	1 132 745		3 739 404		2 606 659	69.71
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	26 902 935		7 486 220		19 416 715	259.37	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
<b>Total II</b>							
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques			77 854		77 854	100.00
	Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>			77 854		77 854	100.00
<b>DETTES (I)</b>	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles			5 093 263		5 093 263	100.00
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 454 528		4 629 942		175 414	3.79
	Concours bancaires courants	178 012		2 387 369		2 209 358	92.54
	Emprunts et dettes financières diverses	1 043 744		1 079 335		35 592	3.30
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	541 421		2 051 245		1 509 824	73.61
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 049 003		7 748 996		2 300 007	29.68
	Dettes fiscales et sociales	4 014 689		3 917 431		97 258	2.48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8 464		8 464	100.00	
Autres dettes	94 365		22 079		72 285	327.39	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)	2 919 949		4 129 328		1 209 379	29.29
	<b>Total IV</b>	23 295 710		31 067 453		7 771 743	25.02
	Ecarts de conversion passif (V)	304 585		188 007		116 578	62.01
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	50 503 230		38 819 535		11 683 695	30.10	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

19 359 405 21 155 001



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	893 449	10 342 607	11 236 056	5 465 670	5 770 386	105.58	
Production vendue de services	2 482 629	28 182 423	30 665 052	27 661 685	3 003 366	10.86	
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>3 376 078</b>	<b>38 525 030</b>	<b>41 901 108</b>	<b>33 127 356</b>	<b>8 773 752</b>	<b>26.48</b>	
Production stockée			5 791 160	2 280 553	3 510 607	153.94	
Production immobilisée			35 322	23 250	12 073	51.93	
Subventions d'exploitation			407 138	8 706	398 432	NS	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			783 735	175 400	608 336	346.83	
Autres produits							
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>48 918 464</b>	<b>35 615 264</b>	<b>13 303 200</b>	<b>37.35</b>	
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 408 095	4 538 424	4 869 671	107.30	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			1 080 521	329 869	750 652	227.56	
Autres achats et charges externes *			24 355 997	16 153 370	8 202 627	50.78	
Impôts, taxes et versements assimilés			614 435	623 154	8 719	1.40	
Salaires et traitements			10 197 146	8 229 244	1 967 902	23.91	
Charges sociales			4 748 590	3 705 131	1 043 459	28.16	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 947 362	1 019 770	927 592	90.96	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			450 646	583 067	132 421	22.71	
Dotations aux provisions							
Autres charges			386 330	355 336	30 994	8.72	
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>51 028 080</b>	<b>34 877 626</b>	<b>16 150 454</b>	<b>46.31</b>	
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>2 109 616</b>	<b>737 638</b>	<b>2 847 254</b>	<b>386.00</b>	
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

45 563 346 527  
7 817 431 285

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	11 971		2 749		9 222	335.51
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	38 930		325 630		286 700	88.04
Différences positives de change	99 787		224 027		124 240	55.46
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	150 689		552 406		401 717	72.72
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	55 519				55 519	
Intérêts et charges assimilées (4)	377 309		441 810		64 500	14.60
Différences négatives de change	334 813		95 158		239 655	251.85
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	767 641		536 967		230 674	42.96
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	616 953		15 439		632 391	NS
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	2 726 569		753 077		3 479 645	462.06
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	45 563		346 839		301 276	86.86
Produits exceptionnels sur opérations en capital			715 513		715 513	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	39 500				39 500	
<b>Total VII</b>	85 063		1 062 351		977 289	91.99
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	31 379		431 835		400 456	92.73
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	29 781		498 104		468 323	94.02
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	156 579		39 500		117 079	296.40
<b>Total VIII</b>	217 739		969 439		751 701	77.54
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	132 676		92 912		225 588	242.80
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	3 991 990		2 893 415		1 098 575	37.97
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	49 154 215		37 230 021		11 924 193	32.03
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	48 021 470		33 490 618		14 530 852	43.39
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	1 132 745		3 739 404		2 606 658	69.71

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 154 417 4 660

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société Broadpeak a bénéficié d'une levée de fonds de 20M€ suite à son introduction en Bourse sur le marché Euronext Growth Paris. Après imputation des frais de 1 733 046 Euros, le montant net levé est de 18 266 955 Euros.

- Le 8 juillet, TP ICAP a exercé partiellement l'option de surallocation, pour un montant de 436 229 actions, soit environ 2,8 millions d'euros.

En conséquence, le nombre total d'actions Broadpeak offertes dans le cadre de son introduction en Bourse s'élève à 3 556 354 actions, dont 3 120 125 nouvelles actions ordinaires et 436 229 actions existantes, portant le montant total de l'offre à 22,8 millions d'euros.

- Le 11 juillet 2022, Broadpeak a conclu et mis en place un contrat de liquidité avec TP ICAP pour une période initiale d'un an. Pour la mise en oeuvre de ce contrat, 200 000 € en espèces ont été affectés au compte de liquidité.

- Le 22 juillet 2022, la société a procédé aux remboursements des obligations convertibles pour 5 313 K€ conformément à l'engagement indiqué à l'article 6.5.5.2 du Document d'enregistrement de la Société approuvé le 3 mai 2022 sous le numéro I.22-019 par l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF").

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A ce jour, nous ne connaissons aucun élément postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir une incidence sur le résultat de l'exercice.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables prévues par les dispositions des règlements de l'autorité des normes comptables modifiant le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Par ailleurs, les comptes annuels sont établis dans le respect des principes généraux énoncés par le Code de Commerce et repris dans le Plan Comptable Général, dont entre autres :

- Continuité de l'exploitation,

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Principe de prudence,
- Indépendance des exercices.

### **Continuité d'exploitation**

Les comptes de Broadpeak ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 27 avril 2023 en application du principe de continuité d'exploitation, compte tenu de la capacité financière de la société à subvenir à ses besoins de financement des 12 prochains mois.

Concernant le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté en Février 2022. La société a des flux commerciaux avec ces deux pays, en partie couverts par une assurance crédit. Le montant du chiffre d'affaires avec ces deux pays est peu significatif au regard du chiffre d'affaires total.

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **Immobilisations incorporelles**

Elles sont principalement constituées :

- de logiciels et licences informatiques,
- de frais de développement.

Les durées d'amortissement sont déterminées selon la durée d'utilisation estimées ; celles-ci étant les suivantes :

Logiciels informatiques.....1 à 5 ans,  
Frais de développement..... 3 à 5 ans.

### **Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont immobilisés, par contrepartie de la production immobilisée, lorsque les critères d'activation suivants sont remplis :

- Faisabilité technique,
- Intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Avantages économiques probables,
- Disponibilité des ressources,
- Capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les frais de développement activés intègrent les coûts externes (engagements pris envers des fournisseurs ou prestataires extérieurs - factures, factures à recevoir, relevés de situation, etc.) et internes (valorisés sur la base des temps de travail imputés sur ces projets).

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée et commercialisée.

Le démarrage de l'amortissement s'effectue à compter de la date de commercialisation. Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en " Immobilisations en cours ".

**Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Catégories d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales et agencements	Linéaire	3 à 20 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	2 à 3 ans
Matériel informatique	Linéaire	2 à 3 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 5 ans

**Autres immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont constituées :

- de titres de participation;
- de parts sociales et de créances immobilisées;
- de dépôts et cautionnements versés;
- d'autres créances immobilisées;
- d'actions propres.

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

**Test de perte de valeur des actifs immobilisés**

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés à durée de vie finie dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable de l'actif à sa valeur actuelle. La valeur actuelle d'un actif est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale diminuée des coûts de cession et la valeur d'usage. La valeur d'usage est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

qui seront générés par ces actifs. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital.

Les actifs qui présentent une durée d'utilisation non limitée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut être déprécié.

### **Stocks et matières premières**

Les stocks sont valorisés selon méthode du "premier entré-premier sorti".

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés au cas par cas, pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture.

### **Créances**

Les créances sont inscrites et valorisées à la valeur nominale. Elles sont dépréciées au cas par cas, par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### **Mobilisations de créances**

La société utilise quatre types de mobilisation de créances :

- Cession de créances Dailly,
- Mobilisations de créances export de type MCNE (Mobilisation de créances Nées de l'Etranger)
- AED (Avances en Devises)
- Affacturage à compter du 1er juin 2022

S'agissant des cessions de créances Dailly, lors de sa cession, la créance cédée est sortie du bilan pour sa valeur nominale, en contrepartie :

- De la trésorerie reçue (droit de tirage) est comptabilisée en trésorerie active ;
- D'une retenue de garantie ;
- Des frais de cession.

Il n'y a plus de créances cédées à la clôture du 31 décembre 2022. Il n'y a pas lieu de constater un engagement hors bilan.

S'agissant des crédits de mobilisation de créances commerciales de type MCNE et AED, celles-ci ne conduisent pas à une sortie du bilan des créances, mais à la comptabilisation d'une dette financière en contre partie de la trésorerie reçue, des charges d'intérêts et des frais bancaires. Au 31 décembre 2022, il n'y a plus de créances commerciales MCNE et AED.

S'agissant du contrat d'affacturage, les créances cédées au Factor sont sorties de l'actif pour leur valeur nominale car il s'agit d'une cession "sans recours". La trésorerie reçue (droit de tirage) est comptabilisée en disponibilités, la retenue de garantie figure en immobilisations financières et les créances non-financées apparaissent en débiteurs

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

divers.

### **Trésorerie**

Pour le bilan, le poste " Trésorerie " comprend les disponibilités bancaires et placements immédiatement disponibles. Les disponibilités sont principalement constituées de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme (c'est-à-dire moins de trois mois), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Les valeurs mobilières de placements figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

### **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

L'écart de conversion qui résulte de la valorisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent.

Les pertes latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour risques.

### **Instruments dérivés de change**

La société utilise des instruments dérivés de change. Ces instruments ne sont pas documentés en couverture. Les gains et pertes sur instruments dérivés sont constatés en charges et produits financiers.

Quand, à la clôture, la position ouverte isolé sur un ensemble homogène est une perte latente, une provision est constituée. Quand, à la clôture, la position ouverte isolée sur un ensemble homogène est un gain latent, celui-ci n'est pas constaté dans les comptes.

### **Provisions et passifs éventuels**

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente pour la société.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture. Les provisions sont maintenues tant que la société n'est pas en mesure de statuer clairement et avec certitude sur leur dénouement.



## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Un passif éventuel fait l'objet d'une mention en annexe lorsque :

- la société a une obligation potentielle à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité,
- la société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### **Emprunts obligataires**

Les emprunts obligataires convertibles en actions sont enregistrés au passif du bilan dans la rubrique Emprunts et dettes financières pour le montant de l'emprunt émis, diminué des amortissements constatés.

### **Dettes**

Les dettes sont comptabilisées initialement à leur valeur nominale.

### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de la société résulte :

- de contrats à éléments multiples regroupant des licences de streaming video et de contenus numériques, d'équipements (serveurs informatiques), prestations de services et contrats de maintenance,
- de licences de streaming video et de contenu numérique vendus séparément (hors contrats à éléments multiples),
- de contrats de maintenance.

### **Contrats à éléments multiples**

La société est amenée à signer des contrats à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services ou livraisons de biens. Le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément, que le client peut en profiter de manière distincte et que le prix de vente individuel est spécifié dans le contrat.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs biens ou services distincts dont le client peut bénéficier indépendamment, le prix est alloué à chacune d'elle sur la base de son prix de vente individuel défini contractuellement. Le chiffre d'affaires est ainsi reconnu séparément sans attendre la fin d'exécution du contrat, selon les modalités telles que définies ci-après.

### **Licences de propriété intellectuelle**

La société commercialise principalement des licences perpétuelles (sans limitation de temps), qui transfèrent au client un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle telle qu'elle existe au moment précis où la licence est octroyée (licence statique). Ces

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

licences bénéficient uniquement de mises à jour correctives. Le chiffre d'affaires relatif aux licences est reconnu à la date de mise à disposition de celles-ci au client.

### **Vente d'équipements**

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes d'équipements est reconnu lors du transfert de propriété.

### **Prestations de services**

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services est reconnu à la date de réalisation de la prestation.

Les prestations de services correspondent principalement au paramétrage des solutions commercialisées par la société.

Ce chiffre d'affaires est qualifié de contrat à long terme, et reconnu conformément à la méthode dite de l'avancement décrite à l'article 622-2, alinéa 3 du PCG.

Cette méthode consiste à constater un résultat en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement (art. 622-3 du PCG). Ce pourcentage d'avancement est déterminé en utilisant les modalités qui permettent de mesurer de façon fiable, selon leur nature, les services exécutés et acceptés. Pour cela, la société établit un rapport entre le coût des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

Le cas échéant, soit une provision pour factures à établir, soit un produit constaté d'avance est constaté.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, une provision pour risques et charges est comptabilisée afin de constater immédiatement ladite perte à terminaison.

### **Contrats de maintenance**

Le chiffre d'affaires est reconnu de façon continue, prorata temporis sur la durée du contrat ; ceux-ci étant conclus sur des durées de 12 à 36 mois.

### **Production immobilisée**

La production de l'exercice conservée par l'entreprise en vue de son immobilisation constitue un produit d'exploitation enregistré à son coût de production en " Production immobilisée ".

### **Subventions**

#### **Subventions d'exploitation**

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées immédiatement en produit d'exploitation. Dès lors qu'elles sont rattachées à un contrat long terme, elles sont comptabilisées au rythme de l'avancement dudit contrat.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### **Subventions finançant des dépenses de recherche et développement**

Les subventions finançant des dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en produit exceptionnel au même rythme que les dépenses c'est-à-dire, au prorata des dépenses engagées par rapport aux dépenses prévisibles du projet.

### **Achats consommés**

Les achats consommés correspondent au coût d'achat des matières premières et marchandises y inclus les variations de stocks.

### **Informations générales complémentaires**

#### **Emprunt obligataire :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juillet 2019 a décidé de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions ordinaires de la société (les « OCA »), à un prix de souscription d'1.65 euro chacune.

Le présent emprunt obligataire, de 4 199 999 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes:

- Montant : 4 199 999 euros
- Nombre d'obligations : 2 545 454
- Valeur nominale : 1.65 euro
- Date de souscription : 2 juillet 2019
- Date d'expiration : 2 juillet 2024
- Intérêt au taux annuel de 8.00 %

Les intérêts financiers courus calculés au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 219 885 euros.

L'emprunt obligataire a été totalement remboursé au 31 décembre 2022.

#### **Emprunts et dettes financières diverses :**

La société "Broadpeak" a obtenu en 2016 un prêt innovation pour un montant total de 350 000 euros. Cette avance porte intérêt à hauteur de 1,83%. Son remboursement est prévu du 30 juin 2018 au 30 septembre 2023. Au 31 décembre 2022, le capital restant dû s'élève à 52 500 euros.

La société "Broadpeak" a obtenu en 2017 un prêt de la BPI au titre d'un prêt collectivités pour un montant total de 200 000 euros. Ce prêt porte intérêt à hauteur de 0,58%. Son remboursement est prévu du 31 octobre 2019 au 31 janvier 2025. Au 31

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

décembre 2022, le capital restant dû s'élève à 90 718 euros.

La société "Broadpeak" a obtenu en 2017 un prêt de la BPI au titre du Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation, pour un montant total de 180 000 euros. Ce prêt ne porte pas intérêt. Son remboursement est prévu du 31 mars 2020 au 30 juin 2025. Au 31 décembre 2022, le capital restant dû s'élève à 90 000 euros.

La société "Broadpeak" a obtenu en 2021 un prêt de la BPI pour l'Innovation, pour un montant total de 700 000 euros. Ce prêt porte intérêt à hauteur de 0,71%. Son remboursement est prévu du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2032. Au 31 décembre 2022, le capital restant dû s'élève à 700 000 euros.

### **Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Innovation :**

La société "Broadpeak" a bénéficié au titre de l'année 2022 :

- d'un crédit d'impôt recherche de 3 981 089 euros,
- d'un crédit d'impôt innovation de 10 901 euros.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	4 663 988		3 091 217
<b>TOTAL</b>			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 859 247		2 809 611
<b>TOTAL</b>			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	43 833		131 960
Installations générales agencements aménagements divers	597 704		21 792
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 438 032		935 401
Immobilisations corporelles en cours	21 350		95 181
<b>TOTAL</b>	2 100 919		1 184 333
Autres participations	64 770		
Autres titres immobilisés	6 818		
Prêts, autres immobilisations financières	127 986		2 214 901
<b>TOTAL</b>	199 574		2 214 901
<b>TOTAL GENERAL</b>	8 823 728		9 300 062

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			7 755 205	7 755 205
<b>TOTAL</b>				
Autres immobilisations incorporelles		0	4 668 857	4 668 857
<b>TOTAL</b>				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			175 793	175 793
Installations générales agencements aménagements divers			619 495	619 495
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 895	2 370 538	2 370 538
Immobilisations corporelles en cours		0	116 531	116 531
<b>TOTAL</b>		2 895	3 282 358	3 282 358
Autres participations			64 770	64 770
Autres titres immobilisés			6 818	6 818
Prêts, autres immobilisations financières		8 700	2 334 188	2 334 188
<b>TOTAL</b>		8 700	2 405 775	2 405 775
<b>TOTAL GENERAL</b>		11 594	18 112 195	18 112 195

Les immobilisations financières intègrent les éléments relatifs au contrat de liquidités:

- 110 386 Euros en compte espèces
- 86 695 Euros correspondant à 15 432 titres auto-détenus

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	770 065	1 403 527		2 173 592
<b>TOTAL</b>				
Autres immobilisations incorporelles	929 910	105 393		1 035 304
<b>TOTAL</b>				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	42 609	6 726	1 033	48 302
Installations générales agencements aménagements divers	190 875	220 903	0	411 778
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	886 280	367 392	0	1 253 672
<b>TOTAL</b>	1 119 764	595 021	1 033	1 713 752
<b>TOTAL GENERAL</b>	2 819 739	2 103 941	1 033	4 922 647

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	1 403 527				
Autres immob.incorporelles TOTAL	105 393				
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 726				
Instal.générales agenc.aménag.divers	220 903				
Matériel de bureau informatique mobilier	367 392				
TOTAL	595 021				
TOTAL GENERAL	2 103 941				

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pertes de change	38 354		38 354		
Autres provisions pour risques et charges	39 500		39 500		
TOTAL	77 854		77 854		

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières		55 519			55 519
Sur stocks et en cours	44 388		24 992		19 396
Sur comptes clients	628 099	450 646	379 318		699 427
TOTAL	672 487	506 165	404 310		774 342
TOTAL GENERAL	750 341	506 165	482 164		774 342
<b>Dont dotations et reprises</b>					
d'exploitation		450 646	404 309		
financières		55 519	38 354		
exceptionnelles			39 500		

La provision pour perte de change a fait l'objet d'une reprise intégrale sur l'exercice 2022 car les écarts de conversion passifs sont supérieurs aux écarts de conversion actifs.

La provision pour autres risques et charges d'un montant de 39 500 euros concernant un litige prud'homal qui s'est cloturé en 2022 a également fait l'objet d'une reprise.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
Autres immobilisations financières	2 334 188	0	2 334 188
Clients douteux ou litigieux	312 861	312 861	
Autres créances clients	15 924 020	15 924 020	
Personnel et comptes rattachés	4 679	4 679	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 604	13 604	
Impôts sur les bénéficiaires	3 999 770	3 999 770	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 237 477	1 237 477	
Débiteurs divers	2 981 831	2 981 831	
Charges constatées d'avance	1 002 543	1 002 543	
<b>TOTAL</b>	<b>27 810 974</b>	<b>25 476 786</b>	<b>2 334 188</b>

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	178 821	178 821		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	4 453 718	1 321 958	3 131 760	
Emprunts et dettes financières divers	930 245	125 700	559 545	245 000
Fournisseurs et comptes rattachés	10 049 003	10 049 003		
Personnel et comptes rattachés	1 968 186	1 968 186		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 719 185	1 719 185		
Taxe sur la valeur ajoutée	216 137	216 137		
Autres impôts taxes et assimilés	111 181	111 181		
Groupe et associés	113 499	113 499		
Autres dettes	94 365	94 365		
Produits constatés d'avance	2 919 949	2 919 949		
<b>TOTAL</b>	<b>22 754 289</b>	<b>18 817 984</b>	<b>3 691 305</b>	<b>245 000</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	650 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 284 406			

**Créances**

Les autres créances clients comprennent:

- Des créances clients (débiteurs) pour 9 848 213 Euros.
- Des Factures A Etablir 6 075 806 Euros.

Les débiteurs divers intègrent 2 649 176 Euros de créances remises au Factor non finançables.

**Dettes**

Les emprunts obligataires ont été totalement remboursés sur le présent exercice pour un montant de 5 313 148 Euros intégrant les intérêts capitalisés.

Les emprunts et dettes financières comprennent des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) souscrits en 2020 pour un total de 4 000 000 Euros dont l'amortissement a commencé en 2022.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	0.0200	18 742 250	3 125 281	9 371 125	12 496 406

Au 1er janvier 2022, le capital social est divisé en 18 742 250 actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro chacune.

**1 - Regroupement d'actions :**

Suite à l'assemblée générale du 8 Avril 2022, il a été procédé à un regroupement d'actions par deux : 2 actions d'une valeur nominale d'un centime d'euros (0,01€) sont devenues 1 action d'une valeur nominale de deux centimes d'euros (0,02 €) chacune.

**2 - Augmentation de capital liée à l'introduction en bourse :**

Suite à l'introduction en Bourse du 10 Juin 2022, le président a constaté l'émission d'un nombre total de 3 120 125 actions nouvelles d'une valeur nominale de deux centimes d'euros (0,02€) chacune, intégralement libérées par versement en numéraire et l'augmentation corrélative du capital social, soit une augmentation du capital social d'un montant total nominal de 62 402,50 € assortie d'une prime d'émission de 19 937 598,75 € (6,39 € par action).

**3 - Augmentation de capital liée aux BSPCE:**

Les exercices des BSPCE et Stock options attribués en 2019 au cours de l'année 2022 ont entraîné la création et l'émission d'un nombre total de 5 156 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0.02 Euros chacune. Il a été constaté l'augmentation du capital social d'un montant de 103.12 Euros.

**Les BSPCE ou Bons de Souscription de parts de créateur d'entreprise ( BSPCE)**

L'Assemblée générale du 30 décembre 2019 a accordé aux salariés de la société les BSPCE dont les principales caractéristiques figurent ci-après

Les BSPCE ont été attribués sous la condition suspensive de la signature par chacun des bénéficiaires d'un engagement contractuel avec l'ensemble des associés de la Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- existence d'un droit de préemption au profit des fondateurs de la Société ainsi qu'Eutelsat et Technicolor Delivery Technologies SAS au prorata de leur participation respective dans le capital de la Société.
- existence d'un droit de sortie conjointe totale dans l'hypothèse où un ou plusieurs fondateurs de la Société ainsi qu'Eutelsat et Technicolor Delivery Technologies SAS accepteraient une offre qui permettrait à ce ou ces tiers de détenir le contrôle de la Société au sein de l'article L.233-3 I du code de commerce.
- existence d'une obligation de cession forcée prenant la forme d'une promesse irrévocable de vente dès lors que l'un ou plusieurs des associés de la Société ou un tiers agissant seul ou de concert viendrait(en) à faire une offre d'achat portant sur au moins 95% du capital de la Société. Ces engagements contractuels ont été conclus pour une durée de 10 ans à compter du 2 juillet 2019. Ils sont renouvelables par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

Chaque bénéficiaire a la possibilité d'exercer ses BSPCE 2019, tant qu'il est salarié de la Société,



**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

dans les proportions et selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 25% depuis le 31 décembre 2020 ;
- puis à hauteur de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé depuis le 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

**Stock-options**

Lors de l'Assemblée générale du 30 décembre 2019, le Président a attribué 448.500 BSPCE à titre gratuit au profit du personnel salarié de Broadpeak SAS.

Une attribution de 237.500 Stock Options a également été proposée au profit des membres du personnel salarié des sociétés Broadpeak Vidéo Systems Corp ainsi que 211.000 Stock Options au profit du personnel salarié de Broadpeak Asia Pacific Pte Ltd.

Au 31 décembre 2022, le capital social est divisé en 12 496 406 actions d'une valeur nominale de 0.02 Euros chacune.

**Frais de recherche appliquée et de développement**

(PCG Art. 831-2/2.1)

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement	Total
Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique :				
- n'entrant pas dans le cadre de commande client			11219855	11219855
Total I			11219855	11219855
Total général				11219855
Dont inscrit au compte 203 du bilan				7755205

La SA "BROADPEAK" immobilise ses frais de développement, conformément au règlement CRC n° 2004-06 (méthode préférentielle).

Il s'agit de frais de développement engagés pour la création de produits ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Les frais immobilisés correspondent aux prestations et aux frais de personnel chargés affectés à ces projets de développement.

Ces frais sont amortis en linéaire sur la durée 4 ans.

Montant immobilisé sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 : 11 219 855 euros dont :

- 3 464 649 euros concernant des projets en cours au 31 décembre 2022 et présentés à l'actif du bilan au poste "autres immobilisations incorporelles";
- 951 101 euros concernant des projets terminés et amortis à compter de l'exercice 2020;
- 3 712 887 euros concernant des projets terminés et amortis à compter de l'exercice 2021.
- 3 091 217 euros concernant des projets terminés et amortis à compter de l'exercice 2022.

Taux d'amortissement: 25 % prorata temporis.

Amortissements économiques comptabilisés au 31 décembre 2022 : 2 173 592 euros.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les frais de développement de projets non achevés à la date du 31 décembre 2022 et comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours pour un montant de 3 464 649 euros seront amortis comptablement via un compte de dotation d'exploitation à compter de la date d'achèvement du projet sur la durée de commercialisation prévisionnelle des produits issus de ces projets.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	6 075 806
Autres créances	254 446
Total	6 330 251

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	809
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 542 300
Dettes fiscales et sociales	3 203 072
Autres dettes	18 285
Total	6 764 466

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 002 543
Total	1 002 543
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 919 949
Total	2 919 949

**Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères**

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

Nature des écarts	Montant actif	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Montant passif
Créances	261 260			236 872
Dettes d'exploitation	5 749			67 713
Total	267 009			304 585

Les écarts de conversion constatés à l'actif et au passif du bilan au 31 décembre 2022 concernent les postes "créances clients" et "dettes fournisseurs".

Aucun écart de conversion n'a été compensé par une couverture de change.

Aucune provision pour perte de change n'a été constatée dans les présents comptes au 31 décembre 2022 puisque les écarts de conversion "passifs" sont supérieurs aux écarts de conversion "actifs" pour des créances/dettes de même nature et de même devise.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

**Subventions d'équipement**

Toutes les subventions d'investissement antérieures ont été reprises au résultat.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de matériel plateforme	11 236 059
Prestations de services OP	6 822 715
Prestations de services R&D	288 890
Maintenance	8 146 709
Services Software	14 493 147
Management services et saas	913 588
Total	41 901 108

Répartition par secteur géographique	Montant
France / DOM	3 434 653
Union Européenne	12 414 816
Export	26 051 639
Total	41 901 108

**Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	144
Agents de maîtrise et techniciens	6
Total	150

Effectif moyen au 31 décembre 2022.

**Honoraires des commissaires aux comptes**

Conformément aux lettres de missions, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 77 444 euros.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	280 417
Total	280 417

- Nantissement du fonds de commerce en garantie d'emprunts bancaires pour un montant restant dû au 31 décembre 2022 de 280 417 euros.

**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions		634 346
Autres engagements donnés :		6 714 494
Intérêts restant à courir sur emprunts	97 085	
Crédit-bail	350 256	
Créances cédées Factor	6 267 153	
Créances cédées Dailly		
Total (1)		7 348 840
Dont engagements assortis de sûretés réelles		4 408

Engagements reçus

Néant

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

**Crédit bail**

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			516 999		516 999
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			9 306		9 306
- exercice			166 744		166 744
Total			176 050		176 050
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			190 127		190 127
- entre 1 et 5 ans			160 128		160 128
Total			350 255		350 255
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans			1		1
Total			1		1
Montant en charge sur l'exercice			154 417		154 417

**Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'engagement correspondant aux droits acquis par les salariés présents au 31 décembre 2022 en matière d'indemnité de départ volontaire en retraite, calculé conformément aux dispositions prévues par la convention collective " bureaux d'études techniques ", s'élève à 634 345.68 € au 31 décembre 2022.

Le montant de l'indemnité est fixé en fonction de l'ancienneté acquise à la date du départ en retraite.

Au titre d'indemnité de départ à la retraite, le salarié bénéficie :

- De 2 à 5 ans d'ancienneté, indemnité légale pour mise à la retraite;
- A 5 ans d'ancienneté révolus, 1 mois de salaire;
- A compte de la 6ème année, 1 mois de salaire + 1/5 de mois par année d'ancienneté.

Ces engagements sont évalués selon les hypothèses suivantes en 2022 :

- Taux d'actualisation de 3,77 %,
- Taux de revalorisation moyen des salaires de 3,10 % par an,
- Taux de turnover de 1 à 7% par an,
- Table de mortalité publiée par l'INSEE (Années 2018-2020) en considérant une probabilité de survie de 1 pour les salariés ayant 67 ans à la date de clôture des présents comptes annuels,
- Taux de charges sociales :
  - 47,15% pour les cadres ;
  - 33,60% pour les non-cadres.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### **Identité des sociétés mères consolidant les comptes**

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
BROADPEAK	SA	249 928	15 Rue Claude Chappe 35510 Cesson-Sévigné



**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 31 DECEMBRE 2022**



# **BROADPEAK**

Société anonyme

15 rue Claude Chappe - Zone des Champs Blancs

35510 CESSON-SEVIGNE

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Geirec

276 rue de Chateaugiron

35063 Rennes cedex

S.A.S. au capital de 385 600€

428 929 517 RCS Rennes

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# BROADPEAK

Société anonyme

15 rue Claude Chappe - Zone des Champs Blancs

35510 CESSON-SEVIGNE

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

---

À l'assemblée générale de la société BROADPEAK

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BROADPEAK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Frais de recherche et développement**

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société en matière de frais de recherche et développement, telles que décrites en note « Frais de Recherche et Développement » de l'annexe aux comptes, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la détermination de leur valeur actuelle. Nous avons également vérifié les informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 28 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Geirec

Deloitte & Associés

Anthony ROUSSEAU

Guillaume RADIGUE